



Parait le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements Subscriptions \$2 par an a year

Payables d'avance
Payable in advance

tembre dernier, que le Département en Loi reçoive instruction de faire rapport sur les amendements nécessaires pour permettre à la Cité de faire payer les frais d'analyse et autres, *re Falsification des aliments, par les personnes trouvées coupables d'avoir enfreint les règlements du bureau de santé, et de poursuivre les laitiers résidant à la campagne lorsqu'ils sont trouvés en faute.*

En réponse à la demande contenue dans cette résolution nous avons l'honneur de déclarer ce qui suit:

Par la charte de la Cité, il est décrété (art. 300, paragraphe 40) que la Cité a le pouvoir de faire des règlements pour pourvoir à l'inspection de la viande, des volailles, du poisson, du gibier, du beurre, du fromage, du saindoux, des œufs, des légumes, de la farine, du lait, des produits laitiers, des fruits et des autres produits alimentaires; pour pourvoir à la saisie, à la confiscation et à la destruction de tous les produits de cette nature qui sont gâtés ou malsains; pour défendre qu'il soit apporté dans la Cité et que quelqu'un garde en sa possession des produits de ce genre gâtés ou malsains, et pour définir les devoirs, pouvoirs et attributions des inspecteurs nommés à cette fin.

La section 41 pourvoit également à l'inspection et à la réglementation des laiteries et à l'octroi des permis aux laitiers.

Un règlement portant le No 105 intitulé "*Règlement concernant la santé*" a été adopté, dès l'année 1876, pour établir un système d'inspection du lait et pour l'octroi des licences aux laitiers. La section 19 de ce règlement déclare, en ce qui concerne les laitiers résidant à la campagne, que nulle licence ne soit accordée à aucun d'eux, à moins qu'ils ne signent une déclaration par laquelle ils consentent à ce qu'il soit permis à l'inspecteur du lait de la Cité de visiter, à des heures raisonnables, son établissement où sont gardées les vaches dont le lait est destiné à être vendu dans la Cité, et à se conformer aux instructions que l'inspecteur jugera à propos de donner.

Il nous paraît, d'après les extraits ci-dessus, que la Cité a bien droit de défendre qu'il soit apporté dans les limites de la Ville et que quelqu'un garde en sa possession des produits gâtés ou malsains, mais les dispositions nous semblent insuffisantes pour atteindre ou contrôler les laitiers résidant en dehors de la ville et ce d'une manière efficace, telles que celles qui résultent d'une inspection des laiteries situées en dehors des limites.

Nous suggérions en conséquence un amendement à la charte autorisant la Cité à nommer des inspecteurs de lait qui pourraient inspecter les laiteries de campagne, d'où provient le lait entrant dans les limites de la Ville de Montréal, et obligeant les laitiers à se conformer à leurs instructions, soit sur le mode de transport, sur les moyens de conservation du lait, sur l'inspection aux gares des chemins de fer ou des bateaux, ou partout où la chose serait jugée nécessaire.

Quant à la question des falsifications alimentaires et aux frais d'analyse et autres frais qui peuvent s'y rapporter, nous croyons que les pouvoirs donnés à la Cité par la charte, en vertu de la clause ci-dessus, et le règlement déjà précité, à la section 16, suffisent pour les fins ordinaires, mais il serait préférable d'avoir une loi spécifique autorisant l'analyse des substances alimentaires et d'en charger les frais au contrevenant. Jusqu'ici l'inspection faite par les officiers du Bureau de Santé nous paraît avoir été conforme à la loi, mais en ce qui regarde une inspection générale des substances alimentaires falsifiées, ce pouvoir appartient plus spécialement à l'autorité fédérale qui vient de nommer des inspecteurs par tout le pays pour les fins susdites.

Nous avisons votre Commission de continuer le système d'inspection locale, en vertu des pouvoirs relativement restreints qui sont du reste déjà délégués par la Législature Provinciale à la Cité de Montréal, et de mettre en force les présentes dispositions de la charte et du règlement ci-dessus mentionné.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

last, that the Law Department be instructed to report as to the necessary amendments to be made in order to enable the City to have the cost of analysis and other costs *re Adulteration of food*, paid by the parties found guilty of having violated the by-laws of the board of health, and to have the right of prosecuting milkmen residing in the country when found at fault.

Replying to the question contained in said resolution, we beg to state as follows:

By the City charter, it was enacted (art. 300, paragraph 40) that City has the authority to make by-laws to provide for the inspection of meats, poultry, fish, game, butter, cheese, lard, eggs, vegetables, flour, milk, dairy products, fruits and other food products; to provide for the seizure, confiscation and destruction of any such products as are unsound, spoiled or unwholesome; to prohibit the bringing into the City and the having or keeping such unsound, spoiled or unwholesome products, and to define the duties, powers and attributions of the inspectors appointed for that purpose.

Section 41 provides also for the inspection and regulation of dairies and for the granting of licenses to milkmen.

A by-law bearing No. 105, entitled "*By-law concerning health*" was adopted as long ago as 1876, for the establishment of a system of milk inspection and for the granting of licences to milkmen. Section 19 of said by-law states that as to milkmen residing outside of the City, no license shall be granted to any of them, unless they sign a declaration by which they agree to allow the City's milk inspector to visit, at reasonable hours, his premises where cows are kept, from which the milk to be sold in the City is obtained; and to comply with the instructions that the inspector may see fit to give.

It appears to us, from the above extracts, that the City has absolute right to prohibit milk entering the City limits, and that no person shall be allowed to keep in his possession spoiled or unwholesome products, but the provisions of said by-law appear to be insufficient to attain or controul in an efficient manner milkmen residing outside the City.

Consequently, we suggest that an amendment be made to the City charter authorizing the City to appoint milk inspectors with power to inspect dairies outside of the City, and which send milk into Montreal, and to compel milkmen to comply with their instructions, as to the mode of conveying and means of preserving milk, also the inspection at the railway stations or boat landing places, or wherever it may be deemed necessary.

As to the question of food adulteration and the cost of analysis and other cost, in connection with same, we believe that the powers conferred to the City by the charter, in virtue of the above clause and of the by-law above mentioned, section 16, are sufficient for ordinary purposes; but it would be better to have specific law authorizing the analysis of food and to charge cost of same to the parties at fault.

Until this date, inspection made by the officers of the Board of Health seem to have been in compliance with the law, but as regards a general inspection of adulterated food, this right is more specially within the Federal authority which has just appointed inspectors all over the country for such purposes.

We advise your Committee to continue the system of local inspection in virtue of powers comparatively limited which have already been conferred by the Provincial Legislature to the City of Montreal, and to enforce the actual provisions of the charter and of the by-law above mentioned.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Inspection des Ecoles au point de vue de l'Hygiène

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 23 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de Législation.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, tenue le 26 septembre dernier, sur demande de M. l'échevin Dagenais, il fut résolu que le Département en Loi reçvise instructions de dire si la Cité a le droit de faire inspecter les écoles au point de vue de l'hygiène.

En réponse aux instructions contenues dans cette résolution, nous avons l'honneur de faire rapport:

Que la Cité, en vertu de sa charte (paragraphe 112 de l'art. 300) a tous les pouvoirs nécessaires pour créer une Commission d'Hygiène à laquelle elle confie la mission de prendre les moyens d'assurer la santé publique, et d'adopter des mesures de précaution contre l'introduction des maladies, ainsi que pour définir et régler les pouvoirs, attributions et les devoirs des officiers de santé.

Conformément à ces dispositions de la charte, la Cité a adopté le règlement concernant la santé, portant le numéro 105, et par la clause ou section 32, le cas est prévu de faire inspecter les écoles au point de vue de l'état sanitaire, les collèges et les écoles publiques et privées, et toutes leurs dépendances, ce qui comprend la question d'hygiène, qui est un mode préventif d'assurer la santé publique.

Au reste, nous ajouterais qu'il existe également une loi statutaire, Ed. VII, ch. 19, intitulée "Loi amendant et renforçant la loi concernant l'hygiène publique," adoptée en l'année 1901, qui contient des dispositions spéciales complétant les pouvoirs des conseils municipaux à cet égard, au moyen d'instructions du Conseil d'Hygiène Provincial, afin d'assurer l'exécution plus efficace des règlements concernant la santé publique. Dans le cas de nécessité, la Cité peut, avec la direction combinée de ce Conseil Provincial et son propre Bureau de Santé, mettre à cet effet tous les règlements et les ordonnances nécessaires pour une inspection régulière des écoles au point de vue de la santé publique.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Obligations de la Compagnie de Chemin de Fer Urbain de Montréal, advenant l'annexion de Notre-Dame-des-Neiges à la Cité de Montréal.

DÉPARTEMENT EN LOI,

Montréal, 26 octobre 1907.

A M. l'échevin L.-A. Lavallée, président, et à MM. les membres de la Commission d'Annexion.

Messieurs,

Par l'entremise du Président de votre Commission, le 23 octobre courant, vous soumettez à notre Département la question suivante:

"Prenant comme admis (a) Que la Compagnie du chemin de fer urbain de Montréal a une de ses lignes se poursuivant jusque dans les limites de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges; (b) Que la Compagnie du Parc et de l'Ile a aussi une ligne qui se poursuit dans les mêmes limites;

"Advenant l'annexion de Notre-Dame-des-Neiges à la Cité de Montréal, cette dernière peut-elle, par son Conseil, ordonner à la Compagnie des chars urbains de Montréal de fournir aux citoyens de cette localité le même service qu'elle fournit à la Cité?"

A cette question, nous avons l'honneur de répondre comme suit:

La section 34 du règlement 210 décrète: Qu'advenant

School Inspection in Matters Pertaining to Hygiene.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Oct. 23rd, 1907.

To the Chairman and Members of the Legislation Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 26th of September last, at the request of Ald. Dagenais, it was resolved that the Law Department be instructed to state whether the City had the right to have the schools inspected in matters concerning hygiene.

Replying to instructions contained in said resolution, we beg to report:

That the City, in virtue of its charter (paragraph 112 of art. 300) has all the necessary power to establish an Hygiene Committee to take means in order to promote the health of the City, and to provide precautionary measures against the introduction of diseases, and to define and regulate the powers, attributions and duties of the health officers.

In compliance with the provisions of the Charter, the City has adopted a by-law concerning health, bearing No. 105, and by clause 32, it was provided that schools should be inspected as regards their sanitary condition, colleges and schools both public and private, and all appurtenances thereto; the said dispositions including the hygiene question with reference to preventive measure to insure public health.

Besides, we may add that there is also a statutory law, Ed. VII, ch. 19 entitled "An Act to amend and consolidate the law respecting Public Health," adopted in the year 1901, which contains special provisions completing the powers of municipal councils in this connection, by means of instructions from the Provincial Board of Health, in order to insure a more effective execution of the by-laws concerning public health. In a case of necessity, the City may, with the combined direction of the Provincial Council and its own Board of Health, enforce all by-laws and necessary orders for a regular inspection of schools in matters concerning public health.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Obligations of the Montreal Street Ry. Co., should Notre Dame des Neiges be annexed to the City of Montreal.

LAW DEPARTMENT,

Montreal, October 26th, 1907.

To Ald. L. A. Lavallée, chairman, and to the members of the Annexation Committee.

Gentlemen,

Through the chairman of your Committee, the 23rd of October instant, you submitted to our Department the following question:

"Taking it for granted (a) That the Montreal Street Ry. Co., has one of its lines extending to the limits of the municipality of Notre-Dame des Neiges; (b) That the Park & Island Co., has also a line extending to the same limits;

"In the case of annexation of Notre-Dame des Neiges to the City of Montreal, can the latter, by its Council, order the Montreal Street Ry Co. to furnish the citizens of said locality with a similar service to that given the City?

To this question, we beg to reply as follows:

Section 34 of by-law 210 says: In the case of annexation by the City of any outside municipalities, the Company

l'annexion à la Cité d'aucune des municipalités environnantes, la Compagnie sera tenue, dans les trois mois, sur l'ordre du Conseil, non seulement de prolonger ses voies ferrées dans les territoires ainsi annexés et non déjà pourvus de chars électriques, mais aussi de leur fournir le même service qu'à la Cité.

Du moment qu'une municipalité est annexée à la Cité de Montréal, si déjà le réseau de la Compagnie s'étend jusque dans les limites de ladite municipalité, la Compagnie, sur l'ordre du Conseil, est tenue de fournir aux habitants de cette municipalité le même service qu'à la Cité.

De plus, par la section 43 du même règlement, le tracé des routes dans les diverses rues de la Ville, ainsi que l'établissement des circuits et des points de correspondance, se font et sont sous le contrôle du Conseil.

La même section édicte que chaque fois que le service public l'exige, la Cité a le droit, par simple résolution du Conseil, de changer et de modifier les circuits déjà établis et d'ordonner de nouvelles routes.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Crédit de \$1,500 mis à la disposition du Greffier de la Ville pour annonces demandant des soumissions pour la fourniture du Gaz et de l'Electricité

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 28 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de l'Hôtel de ville.

Messieurs,

Suivant la teneur de la résolution du 25 courant, nous avons pris communication des documents suivants, savoir: Un extrait des minutes d'une séance du Conseil, tenue le 14 octobre courant; un extrait des minutes de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, séance tenue le 23 octobre 1907; une lettre, en date de ce jour, du contrôleur de la Cité, et nous avons l'honneur de faire rapport que votre Commission, en mettant un crédit de \$1,500 à la disposition du greffier de la Ville, sur et à même ses crédits ordinaires, pour la publication des annonces demandant des soumissions pour la fourniture du gaz et de l'électricité aux citoyens de la Ville de Montréal, a agi dans les limites de ses attributions et conformément aux instructions du Conseil.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

shall be obliged within three months, after being ordered by the Council, not only to extend its system through the territories thus annexed, and not already provided with electric cars, but also to furnish a similar service as is furnished to the City.

As soon as a municipality has been annexed to the City of Montréal, if the Company's system has already been extended within the limits of said municipality, the Company, after being ordered by Council, is bound to furnish the inhabitants of said municipality with a similar service as is furnished to the City.

Moreover, by section 43 of the same by-law, the tracé of routes, in the different streets of the City, as well as the establishment of circuits and transfer connections, shall be made and shall remain under the control of the City.

The same section enacts that, whenever the public service shall require it, the City shall have the right, by simple resolution of Council to change and modify such circuits already established and to order new routes.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Appropriation of \$1,500 placed at the disposal of the City Clerk for advertisements calling for tenders for the supply of Gas and Electricity.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, October 28th, 1907.

To the Chairman and Members of the City Hall Committee, Gentlemen,

In compliance with the contents of the resolution dated the 25th instant, we have taken communication of the following documents, to wit: An extract from the minutes of the meeting of Council, dated the 14th October instant; an extract of the minutes of the meeting of the Fire and Light Committee, held the 23rd October 1907; a letter, dated this day from the City comptroller; and we beg to make the following report to your Committee: By placing \$1,500 at the City clerk's disposal, from your ordinary appropriations, for the publishing of advertisements calling for tenders for the supplying of gas and electricity to the citizens of the City of Montreal, the City Hall Committee has acted within the limits of its attributions, and in conformity with the instructions of Council.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 23 octobre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS

1.—M. l'échevin Laviolette, accompagné d'une délégation, se présente devant la Commission à l'appui d'une requête signée par les propriétaires et locataires de la rue Ontario, à partir de l'avenue Papineau jusqu'à l'avenue DeLormier, et demande que ladite partie de la rue Ontario soit pavée en asphalte au lieu de blocs de pierre.

M. le président informe M. l'échevin Laviolette que sa requête sera prise en considération.

2.—MM. les échevins Bumbray et Marin, accompagnés de MM. les docteurs Garceau et Baril et d'une délégation de citoyens du quartier Hochelaga, se présentent devant la Commission et demandent que la voie temporaire de la "Montreal Terminal Ry Co." sur la rue Duquette soit levée. M. le docteur Garceau déclare que cette voie est utilisée comme voie de garage pour les trains de marchandises de la "Canadian Northern & Quebec Ry Co.", et il demande que cette compagnie soit tenue de respecter ses obligations avec la Ville au sujet de ses voies sur les rues Duquette et Davidson. La délégation demande que la "Canadian Northern & Quebec Ry Co." construise des barrières aux intersections des rues Robillard, Stadacona, Moreau, Préfontaine, Davidson, Aylwin et Joliette.

M. l'échevin Giroux déclare qu'il y a deux questions distinctes dans cette discussion: celle de la "Canadian Northern & Quebec Ry" et celle de la "Montreal Terminal Ry." Ces deux questions devraient être discutées séparément.

M. McDonald, gérant de la "Montreal Street Ry Co.", déclare que la plainte de la délégation devrait être discutée à la Commission des Chemins de fer à Ottawa, et il invite la Commission de la Voirie et la délégation à rencontrer les représentants de la "Montreal Street Ry Co." sur les lieux pour discuter la question.

M. le président informe MM. les échevins Bumbray et Marin, ainsi que MM. de la délégation que la question sera prise en considération.

3.—M. Laporte, avocat, se présente devant la Commission, accompagné de M. J. Hughes, cocher de place du kiosque de la rue Ste-Catherine (à l'angle de la rue St-Mathieu), et se plaint de ce que M. Burke, qui a charge du kiosque privé, refuse d'admettre M. Hughes à l'usage du téléphone.

L'inspecteur de la Ville déclare que tous les kiosques privés devraient être abolis et recommande de maintenir seulement les kiosques publics afin qu'ils puissent être contrôlés.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner avis à M. Burke d'admettre M. John Hughes à l'usage du téléphone dans le kiosque privé, conformément aux règles et règlements concernant les kiosques des cochers, faute de quoi ledit kiosque privé devra être levé.

4.—M. l'échevin Dagenais se présente devant la Commission à l'appui de la demande de M. H. Grenier, à l'effet de construire une marquise au-dessus du trottoir en face du No 169 de la rue Ropery.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 23rd of October.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS.

1.—Ald. Laviolette, accompagné par une délégation, apparaît devant la Commission en soutien d'une pétition signée par les propriétaires et locataires de la rue Ontario, à partir de l'avenue Papineau jusqu'à l'avenue DeLormier, et demande que cette partie de la rue Ontario soit pavée en asphalte au lieu de blocs de pierre.

The chairman informed Ald. Laviolette, that his request would be considered.

2.—Ald. Bumbray et Marin, accompagnés par Drs. Garceau et Baril, et une délégation de citoyens de Hochelaga ward, apparaissent devant la Commission et demandent que la ligne temporaire de la "Montreal Terminal Ry Co." sur la rue Duquette soit levée. Dr. Garceau déclare que cette ligne était utilisée comme voie de garage pour les trains de marchandises de la "Canadian Northern & Quebec Ry Co.", et il demande que cette compagnie respecte ses obligations avec la Ville au sujet de ses voies sur les rues Duquette et Davidson. La délégation demande que la "Canadian Northern & Quebec Ry Co." construise des barrières aux intersections des rues Robillard, Stadacona, Moreau, Préfontaine, Davidson, Aylwin et Joliette.

Ald. Giroux remarque que il y a deux questions distinctes dans la discussion: une concernant la "Canadian Northern & Quebec Ry Co.", et l'autre concernant la "Montreal Terminal Ry Co.". Ces deux questions devraient être discutées séparément.

Mr. McDonald, manager de la "Montreal Street Ry Co.", déclare que la plainte de la délégation devrait être discutée à la Railway Committee à Ottawa, et il invite la Road Committee et la délégation à rencontrer les représentants de la "Montreal Street Ry Co.", sur les lieux pour discuter la question.

The chairman informed Ald. Bumbray and Marin, and the delegation, that the matter would be considered.

3.—Mr. Laporte, avocat, apparaît devant la Commission accompagné par Mr. J. Hughes, cabman de la rue Ste-Catherine (corner of St. Mathieu street), et déclare que Mr. Burke, qui est en charge du kiosque privé, refuse d'admettre Mr. Hughes à l'usage du téléphone.

The City surveyor déclare que tous les kiosques privés devraient être abolis et recommande de maintenir seulement les kiosques publics afin qu'ils puissent être contrôlés.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to notify Mr. Burke to permit Mr. Hughes to use the telephone in the private kiosk, in conformity with rules and by-laws concerning kiosks for cabmen; otherwise, said private kiosk would be removed.

4.—Ald. Dagenais apparaît devant la Commission en soutien de Mr. H. Grenier's petition for the construction of a portico over the sidewalk in front of No. 169 Ropery street.

Referred to the City surveyor, for a report.

5.—MM. R. Paradis, avocat de la Compagnie du Pacifique Canadien, ainsi que M. Irwin, ingénieur de ladite Compagnie, se présentent devant la Commission à l'appui de la demande, faite par la Compagnie du Pacifique Canadien, de construire une voie d'embranchement de sa voie principale de la rue Saint-Patrice aux propriétés de la "Consumers Cordage Co." et de la "Dominion Bag Factory".

M. l'échevin Dagenais demande que ladite compagnie construise, en compensation, un trottoir permanent sur le côté Sud de la rue St-Patrice, à partir de la rue Island jusqu'à la rue Charlevoix.

M. le président dit que la permission pourrait être accordée à la condition que ladite Compagnie paye à la Ville le coût des dommages au trottoir permanent du côté Nord de la rue St-Patrice, lequel montant devant être estimé par l'inspecteur de la Ville.

M. l'échevin Lapointe

Propose: De présenter au Conseil un rapport recommandant que permission soit accordée à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien de construire une voie d'embranchement de sa voie principale sur la rue St-Patrice aux propriétés de la "Consumers Cordage Co." et de la "Dominion Bag Factory", aux conditions suivantes:

1o. Ladite voie d'embranchement devant être construite sous la surveillance et à la satisfaction de l'inspecteur de la ville et aussi en conformité au plan ci-annexé.

2o. Ladite Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien sera responsable de tous dommages qui seront causés à la personne ou à la propriété à raison de la construction, de l'entretien, de la réparation ou de l'exploitation de ladite voie d'embranchement. Ladite Compagnie sera tenue d'indemniser et de tenir indemne la Ville contre toute poursuite intentée, tout jugement rendu ou toute réclamation reconnue bien fondée contre la Ville, y compris les frais, pour les raisons ci-dessus mentionnées.

3o. Ladite Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien devra avant de commencer la construction de ladite voie d'embranchement, déposer entre les mains du trésorier de la Ville la somme de \$5,860 pour défrayer la construction d'un trottoir permanent sur le côté Sud de la rue St-Patrice, à partir de la rue Island jusqu'à la rue Charlevoix.

4o. La présente permission est accordée temporairement et ladite voie d'embranchement devra être enlevée aux frais de ladite Compagnie lorsque le Conseil municipal jugera à propos d'en ordonner l'enlèvement.

La Commission se partage sur ladite proposition:

Pour: Lapointe, Leclaire, O'Connell, Martin et Larivière—5.

Contre: Giroux—1.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

REQUETES, ETC.

6.—Protêt de Dame Alice Ryan, veuve de feu Michael Quinlan, contre l'exhaussement du niveau des rues William et Murray.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

7.—De M. W.-G.-A. McDonald, offrant de remplacer par une police de garantie de \$1,600 de la "United States Fidelity Guaranty Company" son dépôt retenu par la Ville relativement au contrat qui lui a été adjugé pour la construction d'un égout dans la rue Boyer à partir de la rue DeFleurimont jusqu'à la rue Beaubien.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la police de garantie ci-annexée No 260580-7, de la "United States Fidelity and Guaranty Company," soit acceptée de M. W.-G.-A. McDonald, en remplacement du dépôt de \$1,600 effectué avec sa soumission pour la construction d'un égout dans la rue Boyer, à partir de la rue DeFleurimont jusqu'à la rue Beaubien.

8.—De la "Montreal Land & Improvement Co." déclarant qu'elle est prête à céder à la Cité de Montréal, gratuitement et sans conditions, la partie projetée de la rue Cuvillier, à partir de la rue Ste-Catherine jusqu'à la rue Stadacona, faisant partie de la subdivision 318 du No 29 du cadastre du quartier Hochelaga.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et plan.

9.—De contribuables du quartier St-Denis, demandant que la Ville prenne possession de la ruelle Guibault, entre les rues Dufferin et Brébeuf.

5.—Mr. R. Paradis, Canadian Pacific Ry attorney, and Mr. Irwin, engineer of said Company, appeared before the Committee in support of the application, made by the Canadian Pacific Ry Co., to lay a spur, from its main track on St. Patrick street into the premises of the Consumers' Cordage Co., and into the Dominion Bag Factory.

Ald. Dagenais asked that said Company should, as a compensation, build a permanent sidewalk on the south side of St. Patrick street, from Island to Charlevoix St.

The chairman stated that permission could be granted on condition that the said Company would pay the City costs for damages made to the permanent sidewalk on the north side of St. Patrick street, which costs should be estimated by the City surveyor.

Ald. Lapointe

Moved: That a report be made to Council recommending that permission be granted to the Canadian Pacific Railway Company to construct a spur from its main track on St. Patrick street into the premises of the Consumers' Cordage Co., and Dominion Bag Factory, on the following conditions:

1o. The said spur to be constructed under the supervision of, and to the satisfaction of the City surveyor, and also in conformity with the plan hereunto annexed.

2o. The said Canadian Pacific Railway Co., shall be liable for all damages which may be occasioned, to any person or property, by reason of the construction, maintenance, repair or use of the said track or spur, and shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgement rendered or claim recognized as well founded against the City, including costs, for the reasons above mentioned.

3o. The said Canadian Pacific Railway Company shall, before commencing the construction of said spur in St. Patrick street, deposit, in the hands of the City treasurer, the sum of \$5,860 to cover the constructing a permanent sidewalk on the South side of St. Patrick street, from Island to Charlevoix streets.

4o. The present permission is granted temporarily, and the said track or spur shall be removed at the expense of the Canadian Pacific Railway Company whenever the City Council may deem it advisable to order its removal.

The Committee divided on said motion:

Yea: Lapointe, Leclaire, O'Connell, Martin and the chairman—5.

Nay: Giroux—1.

So the said motion was carried, and it was

Resolved: Accordingly.

PETITIONS. ETC.

6.—Protest from Mrs. Alice Ryan, widow of Michael Quinlan, against the raising of the level of William and Murray streets.

Referred to the City surveyor for report.

7.—From Mr. W. G. A. McDonald, offering to replace, by a guarantee policy of \$1,600 in the United States Fidelity & Guaranty Company, his deposit retained by the City avenir his contract for the laying of a sewer in Boyer street, from DeFleurimont to Beaubien street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the guarantee policy No. 260580-7 of the United States Fidelity and Guaranty Company, be accepted from Mr. W. G. A. McDonald, to replace his deposit of \$1,600, made with his tender for the laying of a sewer in Boyer street, from DeFleurimont to Beaubien street.

8.—From the Montreal Land & Improvement Co., stating they were ready to cede to the City of Montreal, gratuitously and without conditions, the proposed part of Cuvillier street, from Ste. Catherine to Stadacona street, forming part of subdivision 318 of cadastral No. 29. Hochelaga ward.

Referred to the City surveyor for a report and plan.

9.—From ratepayers of St. Denis ward, asking that the City take possession of Guiloaule lane, between Dufferin and Brebeuf streets.

Referred to the City surveyor for report and plan.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et plan.
 10.—De citoyens de Villeray (quartier St-Denis), demandant la construction de trottoirs en bois sur les rues Rose de Lima et Rosaire.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

11.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un estimé et un plan de l'expropriation de la rue St-Henri.

12.—De la Commission de Législation, demandant à la Commission de la Voirie de remettre à cette Compagnie les amendements qu'elle désire apporter à la charte de la Cité.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport sur les amendements concernant la Voirie. (M. l'échevin Giroux dissident).

13.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que la Commission de la Voirie recommande à la Commission de Législation de ne pas aller à Québec cette année, et de préparer dans le cours de l'année prochaine, une refonte générale de la charte de la Cité de Montréal. (M. l'échevin Leclaire dissident).

14.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de demander à la "Canadian Northern & Quebec Ry Co." de poser une traverse à la rue Cuvillier.

15.—De la Commission des Marchés, soumettant les demandes suivantes:

10. Réparer la rue aux approches de la pesée Atwater et poser une traverse.

20. Réparer le pavage en pierre de la rue St-Paul en face du Marché Bonsecours.

30. Niveler le trottoir en dalles de pierre sur le côté Nord du Marché St-Antoine.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

16.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Voirie soit autorisé à renumeroter les maisons de l'avenue Laval, à partir de la rue Sherbrooke jusqu'à l'avenue Mont-Royal.

17.—*Résolu:* Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à M. M. Dineen son dépôt de \$350 effectué avec sa soumission pour la construction d'un égout au côté Est du square Georges-Etienne-Cartier.

RAPPORTS

18.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la demande de M. L.-E. Gauthier à l'effet de pratiquer des ouvertures sous le trottoir en face du No 52 du square Victoria, pour fins d'éclairage.

Résolu: Que ledite permission soit accordée, en tant que l'inspecteur de la Ville le recommandera, et sujet au règlement No 49 et aux conditions supplémentaires; et, de plus, qu'un contrat soit préparé en conséquence.

19.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$4,000, affecté au balayage des rues pavées, et d'appliquer ledit montant au nettoyage des rues non pavées.

20.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$2,340 affecté à la confection d'un trottoir permanent sur le côté Ouest de la rue Prince, à partir de la rue des Communes jusqu'à la rue Ottawa, et d'appliquer ledit montant à la construction d'un trottoir permanent en dalles de pierre (New-York) et goudron sur le côté Est de la rue McCord, à partir de la rue Ottawa jusqu'à la rue Notre-Dame, conformément aux articles 453 et 456 de la charte de la Cité telle qu'amendée; moitié du coût payable par les propriétaires intéressés et moitié par la Ville.

21.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la réclamation de M. F. Picard.

Renvoyé à la Commission des Finances.

22.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la construction d'un nouvel égout dans l'avenue Oxenden, à partir de l'avenue des Pins jusqu'à la rue Prince-Arthur.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Ville est obligée de payer le coût de l'égout actuel en gres sur ledite avenue.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

10.—From citizens of Villeray (St. Denis ward), asking for wooden sidewalks on Rose de Lima and Rosaire streets.

Referred to the City surveyor.

11.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to prepare an estimate and plan of the St. Henry street expropriation.

12.—From the Legislation Committee, inviting the Road Committee to send amendments they may desire to insert in the City charter.

Referred to the City surveyor for a report as to the amendments concerning the Road department. (Ald. Giroux dissenting).

13.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the Road Committee recommend the Legislation Committee not to go to Quebec this year and to prepare, in the course of next year, a general consolidation of the City charter. (Ald. Leclaire dissenting).

14.—Motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to ask the Canadian Northern and Quebec Ry Co., to lay a crossing on Cuvillier street.

15.—From the Market Committee submitting the following applications:

10. To repair the street near the Atwater weigh-house and to lay a crossing.

20. To repair the stone paving on St. Paul street, opposite Bonsecours market.

30. To level the flagstone sidewalk on the north side of St. Antoine market.

Referred to the City surveyor for report.

16.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the Road inspector be authorized to renumber houses on Laval avenue, from Sherbrooke street to Mount-Royal avenue.

17.—*Resolved:* That the City treasurer be authorized to reimburse Mr. M. Dineen his deposit of \$350 made with his tender for the laying of a sewer on the east side of George Etienne Cartier square.

REPORTS.

18.—From the City surveyor anent the application of Mr. L. E. Gauthier for excavations to be made under the sidewalk in front of No. 52, Victoria square, for lighting purposes.

Resolved: That said permission be granted as the City surveyor recommends the same and subject to by-law No. 49 and on additional conditions; and, moreover, that a contract be prepared accordingly.

19.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the sum of \$4,000 be varied from the appropriation for sweeping unpaved streets, and that the same be applied to the appropriation for cleaning unpaved streets.

20.—On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$2,340 be varied from the appropriation already voted for the construction of a permanent sidewalk on the west side of Prince street, from Common to Ottawa streets, and that the same be applied to defray the cost of constructing a permanent sidewalk with New York flagstone and coal tar on the east side of McCord street, from Ottawa to Notre-Dame streets, according to articles 453 and 456 of the City charter as amended; one-half of cost payable by the interested proprietors and the other half by the City.

21.—From the City surveyor, anent Mr. F. Picard's claim.

Referred to Finance Committee.

22.—From the City surveyor, anent the laying of a new sewer in Oxenden avenue, from Pine avenue to Prince Arthur street.

Resolved: That the Law Department be asked to give an opinion as to whether the City is obliged to pay the cost of the tile sewer presently laid in said avenue.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 23 octobre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

1.—M. Jobin se présente devant la Commission et exhibe un tube respiratoire devant servir aux pompiers aux incendies.

A la demande de M. Jobin, qui désire qu'on fasse l'épreuve dudit tube respiratoire, il est

Résolu: De différer l'étude de cette question pour le moment, mais que la Commission n'a pas d'objection à ce qu'une épreuve soit faite par la brigade, pourvu qu'il n'y ait aucune responsabilité ni aucun frais à encourrir.

2.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies *re* Convention internationale des ingénieurs d'incendies, tenue à Washington.

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et déposé sur le bureau en attendant un rapport supplémentaire à ce sujet.

3.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies recommandant d'opérer le virement des montants suivants et de les appliquer à l'item "Réparations aux casernes": boyaux à incendies et bâches, \$700; filets de sauvetage, \$185; extincteurs portatifs, \$30; et d'opérer le virement de \$1,000 du crédit des nouveaux appareils et travaux à l'atelier, et d'appliquer ce montant à la réparation des vieux appareils.

Résolu: De souscrire au rapport du chef, jusqu'à concurrence de \$1,185, savoir: Prendre \$185 du crédit affecté aux filets de sauvetage et l'appliquer à l'item des réparations aux casernes, et \$1,000 du crédit des nouveaux appareils et travaux à l'atelier, et d'appliquer ce montant à l'achat du matériel pour les réparations aux vieux appareils.

4.—Soumis et lu une lettre du sous-chef du service des Incendies *re* location de salle municipale de Sainte-Cunégonde, au-dessus de la caserne No. 22, aux fins d'y donner des représentations de vues animées.

Résolu: De prier M. le président de donner un avis de motion demandant au Conseil de prendre de nouveau en considération la résolution concernant la location de la salle municipale de Sainte-Cunégonde pour l'exhibition de vues animées.

Il est aussi

Résolu: Qu'une copie de la lettre du sous-chef Tremblay soit adressée à Son Honneur le Maire, ainsi qu'une copie de la résolution qui prie M. le président de donner un avis de motion pour la reprise en considération de la résolution adoptée par le Conseil au sujet de la location de la salle municipale du quartier Sainte-Cunégonde.

5.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération la question de l'éclairage et du chauffage au gaz et à l'électricité, aussi pour fins industrielles,

Après délibération, il est

Résolu: De suspendre les procédures de la Commission afin de permettre à la sous-commission nommée à cette fin, le 17 du courant, de préparer son rapport.

La sous-commission ayant terminé son rapport, l'assemblée est alors reprise, et l'on procède à l'ordre du jour.

M. l'échevin Lavallée propose, et il est

Résolu: Que le rapport de la sous-commission soit lu ainsi que le projet d'annonce préparé par cette dernière, et que le tout son consigné dans les minutes.

Le rapport est alors soumis et lu comme suit:

* * *

Au Président et aux Membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

Messieurs,

Votre sous-commission, instituée le 17 octobre courant, avec pouvoir de s'adjointre M. l'échevin Lévesque et le surintendant du service de l'Eclairage aux fins de préparer et de rédiger, conjointement avec le greffier de la Cité, des annonces demandant des soumissions pour le chauffage, l'éclairage, la force motrice, etc., par le gaz et par l'électricité, à l'honneur de faire rapport qu'elle a préparé, conjointement avec le surintendant de l'Eclairage, le greffier

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 23rd of October.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

1.—Mr. Jobin appeared before the Committee, and introduced a respiration tube for the use of firemen when at fires.

At the request of Mr. Jobin, that a trial be given to the said respiration tube, by the Fire Department, it was

Resolved: That the question be deferred for the present, and that the Committee has no objection to a trial being made by the Fire Brigade, provided there will be no responsibility or cost attached to said trial.

2.—Submitted and read a report from the chief of the Fire Department *re* International Convention of Fire Engineers held at Washington, D.C.

Resolved: That the report be received and laid on the table awaiting further report *re* convention.

3.—Submitted and read a report from the chief of the Fire Department asking that the following amounts be varied and applied to the item of "repairs to stations": hose and covers, \$700; jumping nets, \$185; hand extinguishers, \$30; and that \$1,000 be varied from new apparatus, "work at the shop" and applied to repairs to old apparatus.

Resolved: That the report of the chief be concurred in, to the amount of \$1,185, viz: \$185, from the appropriation for jumping nets and apply same to the item of repairs to stations, and \$1,000 from new apparatus "work at the shop" to be applied to purchase of material for repairs to old apparatus.

4.—Submitted and read a letter from the deputy chief of the Fire department, *re* the leasing of Ste. Cunégonde municipal hall, over No. 22 fire station, for the exhibition of moving pictures.

Resolved: That the chairman be requested to give a notice of motion asking the Council to reconsider the resolution relative to the leasing of the municipal hall of Ste. Cunégonde ward for the exhibition of moving pictures.

It was also

Resolved: That a copy of deputy chief Tremblay's letter be addressed to His Worship the Mayor with a copy of the resolution requesting the chairman to give a notice of motion in reference to reconsidering the resolution adopted by Council concerning the leasing of the municipal hall of Ste. Cunégonde ward for the exhibition of moving pictures.

5.—Read, the order of the day to consider the question of heating and lighting by gas and electricity, also for industrial purposes.

After deliberation, it was

Resolved: That the proceedings of the Committee be suspended, in order to allow the sub-committee, named the 17th October instant, *re* lighting, an opportunity of preparing their report.

The sub-committee having prepared their report, the Committee then proceeded to the order of the day.

Ald. Lavallée

Moved: That the report of the sub-committee be read, also the project of advertising prepared by the said sub-committee, and that the whole be entered in the minutes.

The report was then submitted and read as follow:

* * *

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee,

Gentlemen,

Your sub-committee, appointed the 17th October instant (with power to add Ald. Lévesque and the superintendent of the Light Department) with instruction to prepare and draw up, jointly with the City clerk, advertisements asking tenders for heating, lighting, motive power, etc., by gas and electricity, have the honor to report that they have prepared, jointly with the superintendent of the Light department, the City clerk and the assistant City clerk with,

de la Cité et le greffier-adjoint, avec en outre le concours de M. l'échevin Lévesque, le projet ou la formule d'annonce dont il est question dans la résolution du Conseil, en date du 14 octobre courant.

Qu'en outre elle suggère de publier ladite annonce dans les journaux suivants en prenant un espace de 200 lignes agate et d'en faire 26 insertions comme suit:

Trois (3) insertions dans "La Presse" et dans "La Patrie" de Montréal, à raison de une (1) insertion par semaine; trois (3) insertions dans "The Gazette" et dans "The Star," à raison de une (1) insertion par semaine; deux insertions dans le "Boston Herald" (Boston), à raison de une (1) insertion par semaine; une (1) insertion dans "The Canadian Engineer" (Toronto); deux insertions dans le "New York Herald" (New-York), à raison de une (1) insertion par semaine; deux insertions dans le "Philadelphia Record" (Philadelphie), à raison de une (1) insertion par semaine; une (1) insertion dans l' "American Gas Light Journal" (New-York); deux (2) insertions dans le "London Times" (Londres, Angleterre), à raison de une (1) insertion par semaine; deux (2) insertions dans "Le Matin" (Paris), à raison de une (1) insertion par semaine; deux insertions dans le "Moniteur du Commerce" (Bruxelles, Belgique), à raison de une (1) insertion par semaine.

Nous avons de plus l'honneur de faire rapport que le prix de ces annonces ne dépassera pas \$2,000, et nous basons cette assertion sur un estimé préparé par "The Desbarats Advertising Agency, Limited" de Montréal.

Les membres de cette sous-commission signent ce rapport avec les réserves suivantes:

Le président ne croit pas qu'il soit utile de publier dans les journaux américains et européens.

M. l'échevin Robillard ne croit pas qu'il soit utile de publier dans les journaux européens.

MM. les échevins Lavallée et Mercier croient devoir signer sans réserve.

H.-B. YATES,
ARSENE LAVALLEE,
C. ROBILLARD,
HONORE MERCIER.

* * *

Après mûre délibération, M. l'échevin Mercier

Propose: Que les annonces, telles que préparées et rédigées par la sous-commission, soient remises à l'officier compétent de la Cité, pour être publiées sur un espace de 200 lignes agate dans les journaux ci-dessous mentionnés, à raison de 26 insertions distribuées comme suit:

"Boston Herald" (Boston) deux (2) insertions, une (1) par semaine; "New York Herald" (New York), deux (2) insertions, une (1) par semaine; "American Gas Light Journal" (New-York), une (1) insertion; "Philadelphia Record" (Philadelphie), deux (2) insertions, une (1) par semaine; "The Canadian Engineer" (Toronto), une (1) insertion; "La Presse" (Montréal), trois (3) insertions, une (1) par semaine; "La Patrie" (Montréal), trois (3) insertions, une (1) par semaine; "The Gazette" (Montréal), trois (3) insertions, une (1) par semaine; "The Star" (Montréal), trois (3) insertions, une (1) insertion par semaine; "London Times" (Londres, Angleterre), deux (2) insertions, une (1) par semaine; "Le Matin" (Paris, France), deux (2) insertions, une (1) par semaine; "Moniteur du Commerce" (Bruxelles, Belgique), deux (2) insertions, une (1) insertion par semaine.

La proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Mercier, Laviolette, David, Lavallée—4.

Contre: Robillard, Yates—2.

Ladite proposition étant affirmativée, il est

Résolu: En conséquence.

6.—Soumis un rapport du surintendant du service de l'Eclairage, soumettant les soumissions suivantes requises pour l'installation électrique aux nouveaux abris du service des marchés, Place LeRoyer:

International Electric Co.	\$225.00
William Rochon	200.00
Peerless Gas Light Co.	223.75
Gagnon Frères	218.00
Bergeron Electrical Works.	245.00

Résolu: D'adjuger à M. William Rochon, le plus bas

furthermore, the assistance of Ald. Lévesque, the project or the form of advertisement, according to the resolution of Council, dated the 14th October instant.

Furthermore they would suggest to publish the said advertisement in the following papers, taking a space of 200 agate lines and to publish 26 insertions as follows:

Three (3) insertions each in the papers "La Presse" and "La Patrie," (Montreal), one (1) insertion a week; three (3) insertions each, in the papers "The Gazette" and "The Star," (Montreal), one (1) insertion a week; two (2) insertions in the "Boston Herald," (Boston), one (1) insertion a week; one (1) insertion in the journal "The Canadian Engineer," (Toronto); two (2) insertions in the "New York Herald," (New York), one (1) insertion a week; two (2) insertions in the "Philadelphia Record," (Philadelphia) one (1) insertion a week; one (1) insertion in the "American Gas Light Journal," (New York); two (2) insertions in the "London Times," (London, England), one (1) insertion a week; two (2) insertions in the journal "Le Matin" (Paris, France), one (1) insertion per week; two (2) insertions in the "Moniteur du Commerce," (Brussels, Belgium), one (1) insertion a week.

We have moreover the honor to report that the price of these advertisements will not exceed \$2,000, and we base this assertion on an estimate prepared by the "Desbarats Advertising Agency Ltd.", of Montreal.

The members of the sub-committee sign the report with the following reservations:

The chairman does not believe that the advertisements, published in the American and European papers, will be profitable.

Ald. Robillard does not believe that advertisements published in European papers will be profitable.

Ald. Lavallée and Mercier have signed without reserve.

H. B. YATES,
ARSENE LAVALLEE,
C. ROBILLARD,
HONORE MERCIER.

* * *

After due consideration,

Ald. Mercier

Moved: That the advertisement, as prepared by and drawn up by the sub-committee be referred to a competent officer of the City, to be published in a space of 200 agate lines in the undermentioned newspapers in 26 insertions as follows:

"The Boston Herald," (Boston), two (2) insertions, one (1) insertion per week; "New York Herald," (New York), two (2) insertions, one (1) insertion per week; "American Gas Light Journal" (New York), one (1) insertion; "Philadelphia Record," (Philadelphia), two (2) insertions, one (1) insertion per week; "The Canadian Engineer" (Toronto), one (1) insertion; "La Presse," (Montréal), 3 insertions, one (1) insertion per week; "La Patrie," (Montreal), three (3) insertions, one (1) insertion per week; "The Gazette," (Montreal), three (3) insertions, one (1) insertion per week; "The Star," (Montreal), three (3) insertions, one (1) insertion per week; "London Times" (London, England), two (2) insertions, one (1) insertion per week; "Le Matin," (Paris, France), two (2) insertions, one (1) insertion per week; "Le Moniteur du Commerce," (Brussels, Belgium), two (2) insertions, one (1) insertion per week.

The motion being put, the Committee divided:

Yea: Mercier, Larivière, David, Lavallée—4.

Nays: Robillard, Yates—2.

The said motion being in the affirmative, it was

Resolved: Accordingly.

6.—Submitted a report from the superintendent of the Light department, submitting the following tenders received for the installation of the electrical equipment, at the new shelters of the Market department, Place Le-Royer:

International Electric Co.	\$225.00
William Rochon	200.00
Peerless Gas Light Co.	223.75
Gagnon Frères	218.00
Bergeron Electrical Works.	245.00

Resolved: That Mr. William Rochon, the lowest tend-

soumissionnaire, le contrat pour l'installation électrique aux abris de la Place LeRoyer, à raison de \$200, tel que mentionné dans sa soumission.

L'assemblée s'adjourne alors à vendredi, le 25 du courant, à 10.30 hrs a.m.

* * *

Assemblée adjournée tenue le 25 octobre

1.—Soumis les rapports suivants du surintendant du service d'Eclairage:

(a) *Re demande de M. Goldschmidt pour l'installation d'une lampe sur la rue Dowd, à l'angle de la ruelle, près du No 23.*

Résolu: De prier le secrétaire d'écrire à M. Goldschmidt et de lui communiquer le contenu du rapport du surintendant, qui déclare qu'il y a une lampe à arc à l'angle Nord-ouest des rues Bleury et Dowd, à environ 90 pieds de l'entrée de la ruelle en question, et que le voisinage de ladite ruelle est bien éclairé.

(b) *Re demande de lampes sur l'avenue des Pins, à mi-chemin entre l'avenue du Parc et la rue Durocher.*

Sur rapport favorable du surintendant de l'Eclairage, il est

Résolu: D'accéder à cette requête et de prier le surintendant de s'y conformer.

(c) *Re requête de la "Smart Bag Co." demandant une lampe sur la rue Mullin, Pointe St-Charles.*

Sur rapport favorable du surintendant, il est

Résolu: D'accéder à cette demande et de prier le surintendant d'agir en conséquence.

2.—Soumis un avis du service d'Hygiène *re tuyaux d'évent et ventilation des cabinets d'aisance, à la nouvelle caserne No 5, rue Berthelet.*

Résolu: De renvoyer cet avis à M. A.-F. Dunlop, architecte, et de le prier de s'enquérir de cette affaire sans délai.

3.—Soumis les rapports suivants du surintendant du service des Alarmes d'incendie:

(a) *Re Convention internationale des ingénieurs d'incendie, tenue à Washington.*

Résolu: Que ce rapport soit reçu et déposé aux archives.

(b) *Re requête de la "Montreal Day Nursery" demandant un avertisseur.*

Résolu: De déposer aux archives le rapport du surintendant et d'en transmettre une copie à la "Montreal Day Nursery".

(c) *Re requête du Théâtre Bennett, qui demande l'installation d'un avertisseur dans son établissement.*

Résolu: D'acquiescer à cette demande pourvu que les propriétaires paient le coût de cette installation; et que le surintendant des Alarmes d'incendie soit prie d'agir en conséquence.

4.—Soumis les rapports suivants de l'inspecteur des Edifices:

(a) *Re coopération des services de la Voirie et de l'Aqueduc au sujet des permis de construction.*

Résolu: De prier le secrétaire d'écrire aux services de la Voirie et de l'Aqueduc pour leur demander de n'accorder aucune permission pour drains, lignes, niveaux ou raccordements d'eau à des personnes qui n'ont pas au préalable obtenu un permis de construction.

(b) Au sujet de la demande de la "American Auto Engine Co., Ltd.", à l'effet d'ériger une machine et une chaudière à vapeur de 5 chevaux-vapeur au No 49 de la rue Bonsecours, quartier Est.

(c) *Re requête de M. Chas. Dagenais, à l'effet d'ouvrir une cour à bois sur le lot No 8 du cadastre, subdivisions 184 et 185 de la rue Marie-Anne, quartier Duvernay.*

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: D'acquiescer à cette demande et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

5.—Soumise et lue une lettre de Son Honneur le Maire re délégation au sujet de la fumée provenant des cheminées appartenant à la "Hudson Bay Knitting Co.", située sur la rue Lagachetièvre, la "Stonewall Jackson Cigar Factory" et autres établissements d'affaires dans le voisinage, et recommandant à la Commission de faire cesser cet état de choses.

erer be awarded the contract for the installation of the electrical equipment, at Place LeRoyer, at \$200 as per his tender submitted.

The meeting then adjourned until Friday the 25th inst., at 10.30 a.m.

* * *

Adjourned meeting held October 25th.

1.—Submitted the following reports from the superintendent of the Light department:

(a) *Re request from Mr. Goldschmidt for a light on Dowd street, corner of lane, off No. 23.*

Resolved: That the secretary be instructed to write and inform Mr. Goldschmidt of the contents of the superintendent's report, declaring that there is an arc lamp at the N. W. corner of Bleury and Dowd streets, at but 90 feet distance from the entrance of lane referred to, and that the vicinity of said lane is well lighted.

(b) *Re request for light on Pine avenue, midway between Park avenue and Durocher street.*

The Light superintendent reporting favorably thereon, it was

Resolved: That the request be granted and the superintendent be instructed accordingly.

(c) *Re request from the Smart Bag Co., for a light on Mullin street, Point St. Charles.*

The Light superintendent reporting favorably thereon, it was

Resolved: That the request be granted and the superintendent instructed accordingly.

2.—Submitted a notice from the Health Department *re air pipes and ventilation of water closets, at the new No. 5 fire station, Berthelet street.*

Resolved: That the notice be referred to Mr. A. F. Dunlop, architect, and that he be instructed to investigate the matter without delay.

3.—Submitted the following reports from the superintendent of the Fire Alarm department:

(a) *Re International Convention of Fire Engineers, held at Washington, D.C.*

Resolved: That the report be received and filed of record.

(b) *Re request from the Montreal Day Nursery for a fire alarm box on their premises.*

Resolved: That the superintendent's report be filed and a copy of said report be addressed to the Montreal Day Nursery.

(c) *Request from Bennett's Theatre for the installation of a fire alarm box, in their premises.*

Resolved: That the request be acceded to, providing they defray all expenses of said installation, and that the superintendent be instructed accordingly.

4.—Submitted the following reports from the Building inspector:

(a) *Re cooperation of the Road and Water departments concerning building permits.*

Resolved: That the secretary be instructed to write to the Road and Water departments and request these respective departments not to grant any permits for drains, lines, levels or water connections to parties who have not taken out their building permits.

(b) *Re application of American Auto Engine Co. Limited, to erect an engine and steam boiler of 5 horse power at 49 Bonsecours street, east ward.*

(c) *Re request of Mr. Chas. Dagenais to open a cord wood yard, on lot cadastral No. 8, subdivision 184 and 185, Marie-Anne street, Duvernay ward.*

The Building inspector reporting favorably thereon, and their being no opposition, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, and a report made to Council accordingly.

5.—Submitted and read a letter from His Worship the Mayor re delegation concerning smoke nuisance caused by the chimneys belonging to the Hudson Bay Knitting Co., on Lagachetièvre street, the Stonewall Jackson Cigar Factory on Beaver Hall Hill and other business establishments in the neighborhood, and requesting that steps be taken to abate the nuisance.

Après avoir pris en considération les diverses actions préparées par l'inspecteur des Chaudières de la Ville, il est

Résolu: De prier l'inspecteur des Chaudières de prendre les mesures nécessaires afin de faire cesser la cause de ces plaintes, et d'exercer immédiatement des actions en Cour du Recorder en vertu du règlement No 130, section 7, contre les contrevenants dont les noms suivent: "The Northern Electric and Machinery Co."; "The Sugar Canning Co."; "The Stonewall Jackson Cigar Factory"; "The American Steam Laundry"; "The Montreal Silicate Brick Co.", "The Central Heat, Light & Power Co., Ltd."; "Hudson Bay Knitting Co.".

6.—Soumis et lu le rapport suivant de l'inspecteur des Edifices:

"J'ai l'honneur de faire rapport que M. Henri Tessier a terminé son contrat pour les changements à effectuer à la caserne No 17, angle de la rue Saint-Denis et de l'avenue Laurier, et que tous les travaux ont été exécutés suivant les plans et devis."

Résolu: Que ce rapport soit reçu et déposé aux archives.

Il est de plus

Résolu: De rembourser à M. Henri Tessier le dépôt de \$200 effectué avec son contrat pour les changements à la caserne No 17.

7.—Soumise et lue une lettre du sous-chef Tremblay demandant que soient imprimées des circulaires contenant des extraits des règlements municipaux concernant les précautions à prendre pour les incendies.

Question différée.

8.—Soumis les rapports suivants de l'inspecteur des Chaudières à vapeur:

(a) *Re* lettre de M. J. de Clercy, offrant de poser des grilles dans les chaudières des fournaises dont on se sert à la station des pompes de l'Aqueduc.

Résolu: Que ce rapport soit reçu et déposé aux archives.

(b) Demandant d'accorder un crédit additionnel pour contingents du service de l'inspecteur des Chaudières.

Résolu: De faire droit à cette demande et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 24 OCTOBRE

REGLEMENTS

ORDRE DU JOUR

1. 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (J.-B.-A. Martin)
2. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs (Lapointe, L.-A.)
3. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
4. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des Tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS

9. *Gadbois.*—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.

After consideration of the various actions prepared by the City Boiler inspector, it was

Resolved: That the Boiler inspector be instructed to take the necessary means to have the smoke nuisance abated, and that actions be immediately entered in the Recorders' Court, against the following offenders against the smoke by-law No. 130, section 7:

The Northern Electric and Machinery Co.

The Sugar Canning Co.

The Stonewall Jackson Cigar Factory.

American Steam Laundry.

The Montreal Silicate Brick Co.

The Central Heat, Light & Power Co., Limited.

Hudson Bay Knitting Co.

6.—Submitted and read the following report from the Building inspector:

I have the honor to report that Mr. Henry Tessier has completed his contract for the modification of No. 17 fire station, corner of St. Denis street and Laurier avenue, and, that all the work has been executed according to the plans and specifications.

Resolved: That the report be received and filed of record.

Resolved: That Mr. Henry Tessier be returned his deposit of \$200 *re* contract for the modification of No. 17 fire station.

7.—Submitted and read a letter from chief Tremblay, asking that circulars be printed containing extracts from the municipal by-laws concerning fire prevention.

Question deferred.

9.—Submitted the following reports from the Boiler inspector:

(a) *Re* letter from Mr. J. de Clercy offering to place grate bars, in boiler furnaces, which are in service at the pumping station at the Water Works.

Resolved: That the report be received and filed of record.

(b) Asking that an additional appropriation for contingencies, of the Boiler inspector's department, be granted.

Resolved: That the request be acceded to and a report made to Council accordingly.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 24th OF OCTOBER

ORDER OF THE DAY.

BY-LAWS

1. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
2. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
3. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates).
4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois).
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor.—(Larivière).

MOTIONS

9. *Gadbois.*—For a Rule of Council *re* right to call "Next Meeting."

10. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No. 268.

REGLEMENTS

11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le parc Crémazie. (Houlé).
12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

MOTIONS

13. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No. 318.
14. *Nault.*—Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité.
15. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres.
16. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.

MOTION

17. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

REGLEMENTS

18. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
19. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

RAPPORTS

20. *Voirie.*—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
21. *Incendies et Eclairage.*—Soumettant un cahier des charges pour l'éclairage à l'électricité.

MOTIONS

22. *Lévy.*—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
23. *Gadbois.*—Re forces hydrauliques dans un certain rayon.
24. *Gadbois.*—Re conduits souterrains.
25. *Proulx.*—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
26. *Labrecque.*—Pour amender le règlement No 308.
27. *Proulx.*—Pour amender le règlement No 30 concernant le pain.
28. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 266 re perception de la taxe de l'eau.

REGLEMENT

29. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 34. (Yates).

MOTION

30. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement re taxes et pour abroger certains règlements.

RAPPORT

31. *Voirie.*—Pour effacer les lignes homologuées des rues DeFleurimont et Comte.

MOTIONS

32. *Labrecque.*—Pour amender les règles du Conseil 86 et 122.
33. *Payette.*—Pour un règlement à l'effet de contracter certains emprunts.

RAPPORT

34. *Hôtel de Ville.*—Pour publier les projets de règlements dans la *Gazette Municipale*.

MOTIONS

35. *Lévesque.*—Pour abroger la résolution re emprunt.
36. *Lavallée.*—Pour annexer Notre-Dame-de-Grâces.

REGLEMENT

37. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre Dame des Neiges. (Lavallée).

RAPPORTS

38. *Hygiène et Statistiques.*—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

10. *Dagenais.*—To amend by-law No. 268.

BY-LAWS.

11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re buildings on Cremazie Park. (Houlé).
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re buildings on Palais Street. (Houlé).

MOTIONS.

13. *Dagenais.*—To amend by-law No. 318.
14. *Nault.*—That no exclusive contract be granted for electricity.
15. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers.
16. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.

MOTION

17. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

BY LAWS

18. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre-Dame Street. (Lapointe, N.)
19. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire).

REPORTS

20. *Road.*—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
21. *Fire and Light*—Submitting specification for electric lighting.

MOTIONS

22. *Lévy.*—To amend by-law No 296 *et al.*
23. *Gadbois.*—Re water powers within certain radius.
24. *Gadbois.*—Re underground conduits.
25. *Proulx*—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
26. *Labrecque.*—To amend by-law No. 308.
27. *Proulx.*—To amend by-law No. 30 concerning bread.
28. *Nault.*—To amend by-law No. 266 re collection of the water rates.

BY-LAW

29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

MOTION.

30. *Lapointe, L. A.*—For a by-law re taxes and to repeal certain by-laws.

REPORT.

31. *Road.*—To erase homologated lines of DeFleurimont and Comte streets.

MOTIONS.

32. *Labrecque.*—To amend rules of Council 86 and 122.
33. *Payette.*—For a by-law to effect certain loans.

REPORT.

34. *City Hall.*—To publish draft by-laws in *Municipal Gazette*.

MOTIONS

35. *Lévesque.*—To repeal resolution re loan.
36. *Lavallée.*—To annex N. D. de Grâces.

BY LAW.

37. 3rd reading of a by-law to annex Notre Dame des Neiges. (Lavallée).

REPORT

38. *Hygiene and Statistics.*—To protest Montreal Water & Power Co.

MOTION

39. *Larivière*.—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie. des Tramways.

REGLEMENTS

40. 2ème et 3ème lect. res d'un règlement à l'effet d'empêcher que les voitures lourdes circulent dans certaines rues. (Lévy).
41. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 concernant la paix publique. (Proulx).

RAPPORT.

42. *Voirie*.—Pour donner un avis à la Cie "Dominion Transport" de démolir un certain bâtiment.

MOTIONS

43. *Gadbois*.—Pour amender la section 34 du règlement No. 270 concernant la voirie
44. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie des Tramways.

REGLEMENTS

45. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).
46. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorique et la force motrice. (Lapointe, L.A.)
47. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.A.)
48. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 296. (Duquette).
49. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque publique. (Mercier).
50. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
51. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
52. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* passerelle au dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).
53. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* route de tramway de la rue Rachel. (Larivière).
54. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque technique. (Lévy).
55. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* musiciens ambulants. (Molson).

MOTIONS

56. *O'Connell*.—Pour amender le règlement No. 340 *re* explosifs.
57. *Martin, J.-B.-A.*.—Pour abroger résolution *re* Chemin de fer des Comtés du Sud.
58. *White*.—Pour permettre à la compagnie dite "Pintsch Compressing Co." de poser des tuyaux.
59. *Martin, M.*.—Au sujet de l'établissement d'un incinérateur sur l'île Ronde.

REGLEMENT

60. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement permettant aux compagnies de tramways de transporter des marchandises. (White).

MOTIONS

61. *Payette*.—Pour amender règlement *re* compagnies d'assurance.
62. *Lapointe, N.*.—Pour amender le règlement No. 270 *re* Voirie.
63. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 197 *re* fumier et ordures ménagères.
64. *Yates*.—Pour abroger vote sur la deuxième lecture du règlement annexant Notre Dame des Neiges.

RAPPORTS.

65. *Finances et Hôtel de-Ville*.—Pour un crédit de \$1000.
66. *Voirie*.—Pour changer le nom de la rue St-Alphonse ainsi que le nom de la ruelle St-Pierre.
67. *Voirie*.—Pour annuler le contrat passé avec MM. Latreille & Frère.

MOTION

39. *Larivière*.—To amend by-law No. 210 *re* M. S. Ry. Co.

BY-LAWS.

40. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets. (Levy.)
41. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 *re* public peace. (Proulx).

REPORT.

42. *Road*.—To notify Dominion Transport Co. to demolish a certain building.

MOTIONS.

43. *Gadbois*.—To amend section 34 of by-law No. 270 concerning streets, etc.
44. *Nault*.—To amend by-law No. 210 *re* M. S. Ry. Co.

BY-LAWS

45. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street. (White.)
46. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe, L. A.)
47. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe L. A.)
48. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296. (Duquette).
49. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* public library. (Mercier.)
50. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by-laws concerning health. (Dagenais)
51. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
52. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* arcade over Fortification lane. (Larivière.)
53. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Rachel street car route. (Larivière.)
54. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* technical library. (Levy.)
55. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate itinerant musicians (Molson.)

MOTIONS.

56. *O'Connell*.—To amend by-law No. 340 *re* explosives.
57. *Martin, J. B. A.*.—To repeal resolution *re* Southern Counties Railway.
58. *White*.—To allow Pintsch Compressing Co. to lay pipes.
59. *Martin, M.*.—Anent erection of an incinerator on Ile Ronde

BY-LAW.

60. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow tramway companies to convey freight. (White).

MOTIONS

61. *Payette*.—To amend by-laws *re* Insurance Companies.
62. *Lapointe, N.*.—To amend by-laws No. 270 *re* roads.
63. *Nault*.—To amend by-law No. 197 *re* manure and house offal.
64. *Yates*.—To repeal vote on second reading of by law to annex Notre Dame des Neiges.

REPORTS.

65. *Finance and City Hall*.—For an appropriation of \$1000.
66. *Road*.—To change the name of St. Alphonse street and St. Peter's lane.
67. *Road*.—To annul the contract of Messrs. Latreille & Frère.

68. *Police.*—Pour augmenter le traitement du quartier-maitre Holland.
 69. *Police.*—Soumettant réponses à certaines questions posées par l'échevin Mercier.

MOTIONS

70. *Molson.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.
 71. *Laviolette.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.
 72. *Ward.*—Pour acquérir l'exploitation de la Cie "M.W. & P. Co."
 73. *Martin, M.*—Pour amender le règlement No 299 *re pain*.
 74. *Ward.*—Pour reconsiderer le vote sur la motion faite par l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement *re réduction du prix de l'eau*.
 75. *Robinson.*—Pour nommer une commission spéciale pour s'enquérir de certaines accusations contre l'administration de la commission de la Voirie.
 76. *Hôtel-de-Ville.*—Pour donner plus d'espace au département des Estimateurs.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

CONSEIL MUNICIPAL*Compte rendu de l'assemblée spéciale du 24 octobre*

Son Honneur le Maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Seguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

M. l'échevin Roy demande qu'il soit inscrit comme dissident sur l'item 11 des minutes de l'assemblée du Conseil du 18 octobre courant.

Ordonné: Que soit consignée cette dissidence dans les minutes de la présente assemblée.

REQUETES, ETC.

- 1.—De M. C. Dagenais, à l'effet d'ouvrir une cour à bois sur la rue Marie-Anne.
 2.—De M. F. Viger, à l'effet d'ériger une machine à gaz au No 63 de la rue Champlain.
 3.—De M. J.-H. Nault, à l'effet d'ériger deux chaudières à vapeur sur l'avenue Guy.
 4.—De M. J.-H. Nault, à l'effet de poser des fils métalliques le long de certaines rues.
 5.—De la "Lambs' Market Ltd", à l'effet d'ériger une machine à vapeur au No 22 de la rue Université.
 Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.
 6.—De la "Colonial Engineering Co.", offrant d'éclairer les rues de la Ville.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN, il est

Résolu: De publier cette lettre dans la *Gazette Municipale* et de la renvoyer à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

7.—De certains contribuables du quartier Sainte-Cunégonde, protestant contre la location de la salle municipale de Sainte-Cunégonde.

Déposée aux archives.

8.—Soumis et lus des interrogatoires sur faits articulés dans une cause portant le No 3443, C. S. M. dans laquelle Louis Sigouin est demandeur et la Cité défenderesse.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que le greffier de la Ville soit prié de répondre comme suit auxdits interrogatoires:

A la 1ère interrogation—Oui.

68. *Police.*—To increase salary of Quartermaster Holland.
 69. *Police.*—Submitting replies to certain questions put by Ald. Mercier.

MOTIONS

70. *Molson.*—To change name of Bertrand street to Gain.
 71. *Laviolette.*—To change name of Bertrand street to Cartier.
 72. *Ward.*—To acquire the M. W. & P. Co.
 73. *Martin, M.*—To amend by-law No. 299 *re bread*.
 74. *Ward.*—To reconsider vote on motion made by Ald. Sadler to amend proposed by law *re reduction of water rates*.
 75. *Robinson.*—To appoint a special committee to investigate certain charges against administration of Road Committee.
 76. *City Hall.*—To give more room to the Assessors' department.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY COUNCIL*Report of special meeting held the 24th of October.*

His Worship—the Mayor H.-A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Aldermen Payette, Larivière, Proulx Yatés, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. Lavallée, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

Ald. Roy asked that he be inscribed as dissenting regarding item No. 11 of the minutes of the meeting of Council held on 18th Oct. instant.

Ordered: That an entry be made to this effect in the minutes of the present meeting.

PETITIONS, ETC.

- 1.—From Mr. C. Dagenais, to open a wood yard on Marie-Anne street.
 2.—From F. Viger to erect a gas machine at No. 63 Champlain street.
 3.—From J. H. Nault, to erect two steam boilers on Guy avenue.
 4.—From J. H. Nault, to string wires along certain streets.
 5.—From Lambs' Market Ltd, to erect a steam engine at No 22 University street.

Referred to the Fire and Light Committee.

6.—From Colonial Engineering Co., offering to light the streets of the City.

On motion of Ald. L.-A. LAPOINTE, seconded by Ald. M. MARTIN, it was

Resolved: That the same be printed in the *Municipal Gazette*, and referred to the Fire and Light Committee.

7.—From ratepayers of Ste. Cunégonde ward protesting against the renting of the City Hall building.

Filed of record.

8.—Submitted and read interrogatories on articulated facts in a case bearing No. 3443, C. S. M. in which Louis Sigouin is plaintiff and the City of Montreal, defendant.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the City clerk be instructed to reply as follows to said interrogatories:

To the 1st interrogatory—Yes.

A la 2^e interrogation—Non.
 A la 3^e interrogation—Non.
 A la 4^e interrogation—Non.
 A la 5^e interrogation—Non.

AVIS DE MOTION

9.—De M. l'échevin Yates, à l'effet d'abroger une certaine résolution *re* location de la salle municipale de Ste-Cunégonde.

RAPPORTS

10.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de rembourser un dépôt de \$600 à M. M. Lapointe.

11.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter un cautionnement de \$1,600 au sujet du contrat adjugé à M. W.G.-A. McDonald.

12.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger le contrat pour la construction d'un égout à MM. G. Glibert et J. Toussaint.

13.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$4,000.

14.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$5,800.

15.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$12,400.

16.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,800.

17.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$2,340.

18.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$2,083.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

19.—De la Commission de la Voirie, demandant des crédits (1) de \$370, (2) de \$6,026, (3) de \$1,874, (4) de \$170, et (5) de \$4,000 pour la construction de trottoirs permanents.

Renvoyés à la Commission des Finances.

20.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de construire des égouts dans la rue Dorion et dans le chemin de la Côte St-Paul.

Renvoyé à la Commission des Finances.

21.—De la Commission de la voirie, à l'effet de permettre à la Compagnie du Pacifique Canadien de construire un embranchement sur la rue Saint-Patrice.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE,

Propose: Que le rapport de la Commission de la Voirie maintenant devant le Conseil soit reçu et adopté, en y ajoutant les mots suivants:

"La construction dudit trottoir permanent devant être telle que décidée par la Ville."

M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin TURNER, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit amendé en y ajoutant, après les mots: "la rue Charlevoix" dans la 26ème ligne, les mots suivants: "et ce, sans préjudice à tous recours que les propriétaires riverains peuvent avoir déjà contre ladite compagnie", et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, propose en

Sous-amendement: Que soient effacés dudit rapport les mots: "afin de couvrir les frais de la construction d'un trottoir permanent du côté Sud de la rue Saint-Patrice, de la rue Island à la rue Charlevoix" et que les mots suivants les remplacent "comme compensation des dommages éprouvés par la Ville de Montréal".

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Yates, Clearihue, Robillard, Labrecque, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, White, Laviolette, Gadbois, Nault, Lévesque, Houlé, Guay et David—18.

Contre: Larivière, Dagenais, Turner, Sadler, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, Roy et Molson—15.

Ledit sous-amendement est ainsi affirmatifé, et il est

To the 2nd interrogatory—No.
 To the 3rd interrogatory—No.
 To the 4th interrogatory—No.
 To the 5th interrogatory—No.

NOTICE OF MOTION.

9.—By Ald. Yates, to repeal certain resolution *re* renting of Ste. Cunégonde town hall.

REPORTS.

10.—From Road Committee to refund Mr. M. Lapointe a deposit of \$600.

11.—From Road Committee, to accept bonds of \$1,600, ament contract awarded to W. G. A. McDonald.

12.—From Road Committe, to award contract for sewer to G. Glibert and J. Toussaint.

13.—From Road Committee, to vary a sum of \$4,000.

14.—From Road Committee, to vary a sum of \$5,800.

15.—From Road Committe, to vary a sum of \$12,400.

16.—From Road Committe, to vary a sum of \$1,800.

17.—From Road Committe, to vary a sum of \$2,340.

18.—From Road Committee, to vary a sum of \$2,083.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

19.—From Road Committee, for appropriations of (1) \$370, (2) \$6,026, (3) \$1,874, (4) \$170, (5) \$4,000 for the construction of permanent sidewalks.

Referred to the Finance Committee.

20.—From Road Committee for the construction of sewers in Dorion street and Côte St-Paul.

Referred to Finance Committee.

21.—From Road Committee to allow C. P. R. Co. to construct a spur in St. Patrick street.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. LAPOINTE,

That the report of the Road Committee now before the Council be received and adopted with the addition of the following words: "*The construction of said sidewalk to be carried on as decided by the City*"

Moved in amendment by Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. TURNER,

That said report be amended by adding thereto after the words: "*Charlevoix street*" in the 23rd line, the following words: "*without prejudice to any recourse on the part of the bordering proprietors against said company*", and that so amended said report be adopted.

Moved in sub-amendment, by Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. PAYETTE,

That the words in said report: "*to cover the cost of constructing a permanent sidewalk on the south side of St. Patrick street, from Island street to Charlevoix street*" be struck out and replaced by the following: "*as compensation for damages suffered by the City of Montreal*".

Said sub-amendment being put, the Council divided:

Yea: Payette, Yates, Clearihue, Robillard, Labrecque, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, White, Laviolette, Gadbois, Nault, Lévesque, Houlé, Guay and David—18.

Nays: Larivière, Dagenais, Turner, Sadler, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, Roy and Molson—15.

So it was carried and

Résolu: En conséquence.

L'amendement étant mis aux voix, il est affirmatifé, et il est

Résolu: En conséquence. (MM. les échevins Sadler, Giroux, Ward, Lévy et L.-A. Lapointe dissidents).

22.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet d'opérer le virement de montants de \$1,185 et de \$1,000.

23.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. G.-W. Faust d'ouvrir une cour à bois de sciage.

24.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet d'approuver les plans et devis préparés pour la construction d'un hôpital vétérinaire.

25.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet d'adjuder à la "Montreal Ship Lining Co." un contrat pour la construction d'un hôpital vétérinaire.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

26.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet d'approuver les plans de la reconstruction de la caserne No 20.

27.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant un crédit de \$11,990 à l'effet de reconstruire la caserne No 20.

Renvoyés à la Commission des Finances.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin PROULX,

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 28 du courant, à 3 heures p.m., pour continuer le présent ordre du jour.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,

Greffier-adjoint de la Ville.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 25 octobre. (Assemblée adjournée).

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, DeSerres, Giroux, Lévy et Ward.

Les minutes de la dernière assemblée étant lues, M. l'échevin Lévy se porte dissident sur l'item de la correction de la résolution du 16 octobre, relative à la suspension des réparations à la toiture de l'hôtel de ville en attendant un rapport de M. L.-R. Montbriand, architecte.

1.—M. le président explique que cette assemblée a été convoquée dans le but d'autoriser le greffier de la Ville à insérer, dans certains journaux sortant de la classe des journaux de Montréal qui reçoivent les annonces ordinaires de la Ville, des annonces spéciales afin de demander des soumissions pour la fourniture du gaz et de l'électricité à la Ville et aux citoyens de Montréal.

M. René Bausset, greffier-adjoint de la Ville, produit le texte de ces annonces avec la liste des journaux choisis par la Commission des Incendies et de l'Eclairage à sa séance du 23 octobre courant, ainsi que la résolution du Conseil autorisant la Commission des Incendies et de l'Eclairage à demander des soumissions par la voie des journaux.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres, il est

Résolu: Que ces annonces soient publiées telles que requises par la Commission des Incendies et de l'Eclairage et suivant la résolution du Conseil à cet effet, en date du 14 octobre courant, et qu'un montant d'environ \$1,500 soit à cette fin mis à la disposition du greffier de la Ville, après approbation, par l'avocat et le contrôleur de la Ville, de la mesure que prend cette Commission en mettant à la disposition du greffier de la Ville \$1,500 de ses crédits ordinaires pour la publication de ces annonces spéciales.

Sont alors prises en considération des offres d'agences de publicité pour le placement des annonces en question dans les divers journaux indiqués par la Commission des Incendies et de l'Eclairage, dans sa résolution adoptée le 23 octobre courant.

Le représentant montréalais du *Times*, de Londres, offre de placer ces annonces dans ce journal; le directeur du

Resolved: Accordingly.

The amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. Sadler, Giroux, Ward, Lévy, L. A. Lapointe dissenting).

22.—From Fire and Light Committee, to vary sums of \$1,185 and \$1,000.

23.—From Fire and Light Committee, to allow G. W. Faust to open a lumber yard.

24.—From Fire and Light Committee, to approve the plans and specifications for the construction of a veterinary hospital.

25.—From Fire and Light Committee, to award contract for the construction of a veterinary hospital to the Montreal Ship Lining Co.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. ROBIL-LARD, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

26.—From Fire and Light Committee, to approve of plans for reconstruction of No. 20 fire station.

27.—From Fire and Light Committee, for an appropriation of \$11,990 to reconstruct No. 20 fire station.

Referred to the Finance Committee.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. PROULX,

The Council adjourned until Monday, the 28th instant, at 3 o'clock p.m., to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,

Asst. City Clerk.

CITY HALL COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 25th of October.

Present: Ald. Labrecque, chairman, DeSerres, Giroux, Lévy and Ward.

The minutes of the previous meeting being read, Ald. Lévy asked to be inscribed as dissenting as to the item of the correction of the resolution of the 16th October, concerning the suspension of repairs to the City Hall roof, awaiting a report from Mr. L. R. Montbriand, architect.

1.—The chairman explained that this meeting had been called to authorize the City clerk to insert in certain newspapers outside of the regular Montreal newspapers which generally publish the City's advertisements, special advertisements asking for tenders for the supply of gas and electricity to the City and citizens of Montreal.

Mr. René Bausset, asst. City clerk, filed the list of advertisements, and the list of the newspapers selected by the Fire and Light Committee, at its meeting of the 23rd October instant; also the resolution authorizing the Fire and Light Committee to call for tenders in the newspapers.

On motion of Ald. DeSerres, it was

Resolved: That said advertisements be published as required by the Fire and Light Committee, and according to the resolution of Council to that effect, dated the 14th of October instant, and that a sum of about \$1,500 be placed for said purpose at the City clerk's disposal, subject, nevertheless, to the approval of the City attorneys and of the City comptroller, as to the steps which have been taken by this Committee in placing at the City clerk's disposal a sum of \$1,500 out of its ordinary appropriations for the printing of these special advertisements.

Offers from advertising agencies were read, for the insertion of said advertisements in the different newspapers mentioned by the Fire and Light Committee, in its resolution adopted the 23rd of October instant.

The Montreal agent of the *Times*, of London, offered to

"Engineering Record" formule la même offre pour son journal; l'agence Desbarats offre, sans spécifier de prix, de placer les annonces dans chacun des journaux indiqués; l'agence J.-J. Gibon offre de placer toutes ces annonces à leur place pour un prix net de \$1,398.85; l'agence Canadienne de Publicité offre également de placer toutes ces annonces à leur place moyennant \$1,390.

M. l'échevin DeSerres

Propose: Que cette Commission recommande au greffier de la Ville d'accepter la plus basse soumission, celle de l'Agence Canadienne de Publicité, au prix de \$1,390, pourvu que soit approuvée par les avocats de la Ville la mesure prise par cette Commission en mettant à la disposition du greffier un montant de ses crédits ordinaires pour la publication de ces annonces spéciales.

M. l'échevin Ward propose en

Amendement: Que des soumissions nouvelles, pour le placement de ces annonces, soient demandées aux agences de publicité de Montréal; que ces soumissions soient reçues avant midi, demain, et que le placement de ces annonces soit adjugé au plus bas soumissionnaire.

L'édit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Ward et Lévy—2.

Contre: DeSerres, Giroux et Labrecque—3.

La motion principale est affirmativée sur la même division renversée des voix, et il est

Résolu: En conséquence.

Ajournement.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 25 octobre

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, Robinson, Guay, L.-A. Lapointe, Houlé et White.

1.—Les minutes de la sous-commission de l'Internement des Aliénés, en date du 24 octobre, sont lues et confirmées,

2.—La requête des hôpitaux Alexandra et Saint-Paul étant de nouveau prise en considération, Son Honour le maire Ekers introduit une délégation représentant l'hôpital Alexandra et composée de MM. le docteur Roddick, James Crathern, H. Stikeman, G.-W. Stephens, Colonel Burland, docteur Blackader, Chs.-F. Smith, ainsi que l'honorable juge Loranger qui représente l'hôpital Saint-Paul.

Les délégués adressent la parole à la Commission, représentent que les hôpitaux Saint-Paul et Alexandra font œuvre publique et qu'est insuffisante la subvention que leur a accordée la Ville.

M. l'échevin Payette, président de la Commission, déclare que ses sympathies sont acquises à l'œuvre des hôpitaux et qu'il fera tout en son pouvoir pour les aider efficacement. Il suggère que le bureau de direction de chacun des deux hôpitaux nomme un représentant pour discuter avec cette Commission, lundi prochain, à 11 heures, les modifications à apporter à l'arrangement intervenu entre la Ville et les hôpitaux.

Cette suggestion est agréée et les délégués se retirent.

Il est alors unanimement

Résolu: D'accorder à chacun des deux hôpitaux Saint-Paul et Alexandra une subvention additionnelle de \$5,000 pour l'exercice courant.

La Commission étudie alors les recommandations formulées par la Commission d'Hygiène et de Statistiques, et le secrétaire est chargé de préparer un projet de rapport qui sera soumis à l'assemblée de lundi, à 11 heures.

3.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie qui recommande de construire un égout dans le chemin de la Côte Saint-Paul.

Résolu: De renvoyer ce rapport au Département en Loi.

publish said advertisement in said newspaper; the editor of the *Engineering Record* made the same offer for his paper; the Desbarats agency offered, without stating any price, to print advertisements in each of the newspapers mentioned; the J. J. Gibon's agency offered to publish all the advertisements in said papers for a net price of \$1,398.85; the "Agence Canadienne de Publicité" offered to insert all said advertisements in the newspapers selected for \$1,390.

Ald. DeSerres

Moved: That this Committee recommend the City clerk to accept the lowest tender, that of the "Agence Canadienne de Publicité", for \$1,390, provided the steps taken by this Committee in placing at the City clerk's disposal a sum out of the regular appropriations of this Committee for the printing of these advertisements, be approved of by the City attorneys.

Ald. Ward moved in

Amendment: That new tenders for the insertion of said advertisements be called for from the advertising agencies of Montreal; that said tenders be received before to-morrow, at noon, and that the contract for the printing of said advertisements be granted to the lowest tenderer.

Said amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Ward and Lévy—2.

Nays: DeSerres, Giroux and Labrecque—3.

The main motion being put, it was carried on the same division reversed, and it was

Resolved: Accordingly.

Adjourned.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 25th of October.

Present: Ald. Payette, chairman, Sadler, Robinson, Guay, L. A. Lapointe, Houlé and White.

1.—The minutes of the sub-committee on confinement of lunatics, meeting held on the 24th Oct. inst., were read and confirmed.

2.—The petitions of the Alexandra Hospital and St. Paul Hospital, being again considered.

His Worship Mayor Ekers, introduced to the Committee a delegation composed of Dr. Roddick, Mr. James Crathern, Mr. H. Stikeman, Mr. G. W. Stephens, Col. Burland, Dr. Blackader, Mr. Chs. F. Smith and others, representing the Alexandra Hospital, and Mr. Justice Loranger, representing the St. Paul Hospital.

The delegation addressed the Committee and emphasized the point that they were doing a public work and demonstrated that the present subsidy was inadequate.

The chairman, Ald. Payette, said that the Finance Committee was in sympathy with the splendid work done by the hospitals, and that the Committee would do all it could to help along their work.

He suggested that a representative of each hospital be appointed to discuss with this Committee, on Monday, at 11 o'clock, the modifications which should be made to the agreement made by the City with the hospitals.

This suggestion was agreed to and the delegation withdrew.

It was then unanimously

Resolved: That an additional subsidy of \$5,000 be granted each for the current year to the Alexandra and St. Paul Hospitals.

The Committee then examined the recommendations made by the Hygiene Committee, and the secretary was instructed to prepare a draft of report for the meeting to be held on Monday, at 11 o'clock.

3.—Submitted a report from the Road Committee recommending that a sewer be constructed in Côte St. Paul Road.

Resolved: That said report be referred to the Law Department.

4.—Soumis et lu un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet de démolir une certaine maison au clos de l'avenue DeLorimier.

Renvoyé à la sous-commission des Propriétés civiques.

5.—Etant de nouveau pris en considération le rapport de la Commission de l'Aqueduc qui demande des crédits supplémentaires, il est

Résolu: De voter un montant additionnel de \$15,000 pour charbon et de \$5,000 pour tuyaux de service.

6.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie qui recommande la construction de trottoirs permanents dans certaines rues.

Résolu: De souscrire, mais jusqu'à concurrence de \$282, à la construction de trottoirs, (1) Sur la rue Montcalm (ang' le Sud-est de Dorchester) \$144; (2) Sur la rue Beaudry, No 325, \$138; moitié payable par la ville et moitié par les propriétaires intéressés.

7.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$12,052 pour terminer certains trottoirs permanents, et l'autorisation de charger à un certain fonds disponible la quote-part de la Ville.

Résolu: De souscrire audit rapport.

8.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie qui demande (1) un crédit de \$1,250 pour construire un trottoir permanent sur le côté Est de la rue Montcalm, angle Sainte-Catherine; (2) et un crédit de \$170 pour construire un trottoir en face des Nos 2241 à 2245 de la rue Saint-Jacques, moitié payable par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

9.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$4,000 pour construire certains pavages permanents, et qui suggère d'opérer, pour payer la quote-part de la Ville, le virement d'un montant de \$2,000 du crédit affecté au pavage de la rue Sainte-Catherine depuis la rue DuFort jusqu'aux limites Ouest de la Ville.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

10.—Soumis un rapport de la Commission des Parcs et Traverses qui demande des crédits de (1) \$150 pour fournitures au parc Mont-Royal, et (2) de \$100 pour entretien de chevaux au parc LaFontaine.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

11.—Soumis un rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques qui demande un crédit de \$800 pour l'hôpital des enfants malades.

Résolu: De souscrire à ce rapport mais jusqu'à concurrence de \$200 seulement.

12.—Etant de nouveau pris en considération le rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui demande des crédits supplémentaires, il est

Résolu: De voter un crédit additionnel de \$2,000 pour l'entretien des chevaux.

13.—Etant de nouveau pris en considération le rapport de la Commission de l'Incinération qui demande des crédits supplémentaires, il est

Résolu: De voter un crédit additionnel de \$1,000 pour l'entretien des chevaux.

14.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$49,528.50 pour la construction de trottoirs permanents.

Résolu: De souscrire à ce rapport, mais jusqu'à concurrence de \$648, pour la construction de trottoirs: (1) Sur la rue Garnier, angle du parc LaFontaine, \$370; (2) Sur l'avenue des Pins, angle Sud-Ouest du boulevard Saint-Laurent, \$278; moitié payable par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

15.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie qui recommande de payer \$7,500 à la municipalité de DeLorimier comme quote-part de la Ville à la construction, par cette municipalité, de l'égout de la rue Iberville.

Résolu: De souscrire à ce rapport et de répartir ledit montant de \$7,500 sur les propriétaires riverains du côté Est de la rue Iberville, entre la rue Rachel et la voie du C. P. R., au moyen d'un rôle de cotisation devant être dressé par l'inspecteur de la Ville. Le tout en vertu de la clause 450 de la charte de la Ville et de l'article 52 des amendements de 1907.

16.—Soumises des requêtes pour la pose de conduites d'eau par la "Montreal Water & Power Co."

4.—Submitted and read a report from the Road Committee to demolish a certain house in DeLorimier avenue yard.

Referred to the sub-committee on Civic Properties.

5.—The report of the Water Committee for supplementary appropriations being again considered, it was

Resolved: That further sums of \$15,000 for coal and \$5,000 for distribution pipes, be voted.

6.—Submitted a report from the Road Committee recommending the construction of permanent sidewalks in certain streets.

Resolved: To concur, but to the amount of \$282, for sidewalks:

(1) In Montcalm street, (south-east corner of Dorchester), \$144.

(2) In Beaudry street, No. 325, \$138.

One half of said cost payable by the City and the other half by the interested proprietors.

7.—Submitted a report from the Road Committee for an appropriation of \$12,052 to complete certain permanent sidewalks, and for authorization to charge City's share against certain available appropriations.

Resolved: To concur in said report.

8.—Submitted a report from the Road Committee for an appropriation (1) of \$1,250 to construct a permanent sidewalk on the east side of Montcalm street, corner Ste. Catherine. (2) of \$170 for a sidewalk opposite Nos. 2241 to 2245 St. James street, one-half of the cost payable by the City and the other half by the interested proprietors.

Resolved: To concur in said reports.

9.—Submitted a report from the Road Committee for an appropriation of \$4,000 for certain permanent sidewalks, and suggesting that the amount of \$2,000, necessary to pay the City's share be varied from the appropriation voted to pave Ste. Catherine street from Fort to the western City limits.

Resolved: To concur in said report.

10.—Submitted a report from the Parks and Ferries Committee for appropriations (1) of \$150 for supplies for Mount Royal Park, (2) of \$100 for horsekeep, LaFontaine Park.

Resolved: To concur in said report.

11.—Submitted a report from the Hygiene and Statistics Committee for an appropriation of \$800 for the hospital for sick children.

Resolved: To concur, but to the amount of \$200 only.

12.—The report of the Fire and Light Committee, asking supplementary appropriations, being again considered.

It was

Resolved: That a further appropriation of \$2,000 be voted for horsekeep.

13.—The report of the Incineration Committee for supplementary appropriations, being again considered, it was

Resolved: That a further appropriation of \$1,000 be voted to said Committee for horsekeep.

14.—Submitted a report from the Road Committee, asking an appropriation of \$49,528.50 for permanent sidewalks.

Resolved: To concur, but to the amount of \$648 only, for permanent sidewalks.

(1) On Garnier street, corner Park LaFontaine, \$370.

(2) On Pine avenue, south-west corner of St. Lawrence, \$278.

One-half of the cost payable by the City and the other half by the proprietors interested.

15.—Submitted a report from the Road Committee, recommending to pay \$7,500 to the municipality of DeLorimier, as the City's share of the cost of the sewer built on Iberville street by said municipality.

Resolved: To concur in said report and to apportion said amount of \$7,500 on the proprietors of immoveables bordering on the east side of Iberville street, between Rachel street and the C. P. Ry. tracks by means of an assessment roll to be prepared by the City surveyor. The whole in accordance with clause 450 of the City charter and article 52 of the amendments of 1907.

16.—Submitted a petition for the laying of water mains, by the M. W. & P. Co.

(1) Dans la rue Marquette et dans l'avenue Laurier, sur un parcours de 950 pieds;

(2) Dans la rue Resther, entre la rue Gilford et le boulevard Saint-Laurent, sur un parcours d'environ 750 pieds.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que le greffier de la Ville soit prié de notifier la "Montreal Water & Power Co." de poser ces conduites d'eau, conformément à son contrat avec la Ville.

17.—Soumise une lettre du surintendant du service des Licences, suggérant d'adjudger à M. C.-T. Charlebois, pour deux autres années aux prix de sa soumission de 1906, la fourniture des numéros de licences.

Résolu: De soumettre au Conseil un rapport à cet effet.

18.—Etant de nouveau prise en considération la requête de la "R. E. T. Pringle Coy", qui demande de placer une borne-fontaine dans le voisinage de son établissement du quartier Saint-Henri, est soumise et lue une opinion du Département en Loi à ce sujet.

Conformément à cette opinion, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de donner instruction aux avocats de la Ville d'exercer les mesures nécessaires pour forcer la "Montreal Water & Power Co." à placer une borne-fontaine dans le voisinage de l'établissement Pringle, en déduction de celles que ladite Compagnie devrait avoir installées d'après son contrat.

19.—Soumises des demandes de MM. J.-Beamish Saul, W.-J. Mann et F. Egg pour être nommés évaluateurs.

Déposées sur le bureau.

20.—Le trésorier de la Ville soumet l'état suivant de la caisse pour les deux semaines expirées le 24 octobre courant:

Recettes	\$362,145
Découvert, 10 Oct. 1907 . . .	\$849
Déboursés	\$241,226
Retrait de débenture	25,475 \$266,701 267,550
Encaisse aux banques	\$94,595

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 28 octobre. (Assemblée ajournée)

Son Honneur le maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlié, Guay, David, Roy et Molson.

ORDRE DU JOUR.

1.—Etant lu l'ordre du jour adopté en 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet de permettre à la "Southern Counties Ry Co" de pénétrer dans la Ville,

M. l'échevin DUQUETTE appuyé par M. l'échevin LEVESQUE,

Propose: Que ledit item soit biffé.

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que, vu l'absence obligée de M. l'échevin J.-B.-A. Martin, il ne soit pas procédé à l'étude de ce règlement mais qu'il constitue le premier ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil.

2.—Etant lus les items 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 25, 26, 29, 30, 36, 37, 38, 40, 41, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 63rd and 64th orders of the day being read,

La prise en considération de ces items est différée.

(1) In Marquette and Laurier streets, on a distance of 950 feet.

(2) In Resther street, between Gilford and St. Lawrence streets, on a distance of about 750 feet.

Resolved: To report to Council recommending that the City Clerk be instructed to notify the Montreal Water & Power Co. to lay mains in said streets in accordance with their agreement with the City.

17.—Submitted a letter from the superintendent of the License department, suggesting that the contract for supplying license numbers be awarded to Mr. C. T. Charlebois for two additional years at the price of his tender of 1906.

Resolved: To submit a report to Council to that effect.

18.—The petition of the R. E. T. Pringle Coy asking that a hydrant be placed in the vicinity of their factory in St. Henri ward, being again considered.

The opinion of the Law Department on the matter was submitted and read.

And in accordance with said opinion, it was

Resolved: To report to Council recommending to instruct the Law Department to take the necessary measures to compel the M. W. & P. Co. to lay an hydrant in the vicinity of the Pringle factory, said hydrant to be deducted from the hydrants which the said M. W. & P. Co. should have laid according to its contracts.

Laid on the table.

19.—Submitted applications from Messrs. J. Beamish Sault, W. J. Mann, and F. Egg, to be appointed assessors.

Laid on the table.

20.—The City treasurer submitted the following statement at cash, for two weeks ending 24th Oct. instant:

Receipts	\$362,145
Overdraft, Oct. 10th, 1907 . . .	\$849
Disbursements	\$241,226
Bond retired	25,475 \$266,701 267,550
Cash in banks	\$94,595

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY COUNCIL

Report of adjourned special meeting held the 28th of Oct.

His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlié, Guay, David, Roy and Molson.

ORDER OF THE DAY.

1.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Southern Counties Railway Co., to enter the City.

Ald. DUQUETTE moved, seconded by Ald. LEVESQUE,
"That the same be struck."

And a debate arising,

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That, owing to the unavoidable absence of Ald. J. B. A. Martin, said by-law be not now proceeded with, but that the same constitute the first order of the day for the next meeting of Council.

2.—The 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 25, 26, 29, 30, 36, 37, 38, 40, 41, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 63rd and 64th orders of the day being read,

Consideration of the same was deferred.

3.—Etant lus les item 18, 21, 22, 27, 28, 33, 34, 35, 39, 44, 56 et 59 de l'ordre du jour,

Il est

Ordonné: De les biffer.

4.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures un règlement à l'effet de permettre à la "M. S. Ry Co." d'établir un transbordeur de charbon,

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE,

Propose: Que ledit règlement soit lu pour la première fois.

Le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, David, Roy et Molson—25.

Contre: Ward et Guay—2.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

Ledit règlement est alors lu pour la première fois.

5.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Martin, à l'effet de fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres,

M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin SEGUIN,

Propose: Que, à l'avenir, la journée des journaliers et manœuvres à l'emploi de la Ville soit limitée à 9 heures de travail, ou leur semaine à 54 heures de travail, ladite résolution devant prendre effet le premier janvier 1908.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, propose en

Amendement: Que ladite proposition soit amendée en retranchant les chiffres "9" et "54" et en leur substituant les chiffres "8" et "48" et que, ainsi amendée, ladite proposition soit adoptée.

Et un nouveau débat s'engageant,

M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, propose en

Sous-amendement: Que la question maintenant à l'étude soit référée à une Commission spéciale composée des présidents des Commissions permanentes pour examen et rapport dans le plus bref délai possible.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Yates, Clearihue, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, N. Lapointe, Mercier, Robinson, Ward, Houlé, David, Roy et Molson—22.

Contre: Duquette, Major, Bumbray, Leclaire, Giroux, O'Connell, Gadbois, Nault, Séguin, M. Martin, Marin et Lévesque—12.

Ledit sous-amendement est ainsi affirmativé, et il est

Résolu: En conséquence.

6.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin M. Martin, à l'effet de fixer les heures de travail et les salaires des charretriers,

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin MERCIER,

Propose: De renvoyer la question à une Commission spéciale composée des présidents des Commissions permanentes pour examen et rapport dans le plus bref délai possible.

Le Conseil se partage sur ladite proposition:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, N. Lapointe, Mercier, Robinson, Ward, Lévesque, Houlé, David, Roy et Molson—23.

Contre: Duquette, Major, Bumbray, Leclaire, Giroux, O'Connell, Gadbois, Nault, Séguin, M. Martin et Marin—11.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

7.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin M. Martin, à l'effet d'amender la règle 122,

3.—The 18, 21, 22, 27, 28, 33, 34, 35, 39, 44, 56 and 59th orders of the day being read,

The same were

Ordered: To be struck.

4.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. Ry Co., to erect a coal conveyer,

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. N. LAPOINTE,

"That said by-law be now read a first time."

The Council divided:

Yea: Payette, Larivière, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, David, Roy and Molson—25.

Nays: Ward and Guay—2.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Said by-law was then read a first time.

5.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. M. Martin to fix the hours and wages of laborers.

Ald. M. MARTIN moved, seconded by Ald. SEGUIN,

"That, hereafter, the working day of every journeyman and laborer in the employ of the City, be fixed at 9 hours, or the working week at 54 hours, the wages to remain unchanged, said resolution to take effect on the first day of January 1908."

And a debate arising,

Moved in amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DUQUETTE,

"That said motion be amended by striking therefrom the figures "9" and "54" and substituting therefore the figures "8" and "48" and that so amended said motion be adopted."

And a further debate arising,

Moved in sub-amendment by Ald. MERCIER, seconded by Ald. CLEARIHUE,

"That the question now under consideration be referred to a special Committee composed of the different chairmen of the standing Committees for examination and report, within the shortest possible delay.

Said sub-amendment being put, the Council divided:

Yea: Payette, Larivière, Yates, Clearihue, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, N. Lapointe, Mercier, Robinson, Ward, Houlé, David, Roy and Molson—22.

Nays: Duquette, Major, Bumbray, Leclaire, Giroux, O'Connell, Gadbois, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque—12.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

6.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. M. Martin to fix the hours and wages of carters,

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. MERCIER,

"That said question be referred to a special Committee composed of the different chairmen of the standing Committees for examination and report within the shortest possible delay."

The Council divided:

Yea: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, N. Lapointe, Mercier, Robinson, Ward, Lévesque, Houlé, David, Roy and Molson—23.

Nays: Duquette, Major, Bumbray, Leclaire, Giroux, O'Connell, Gadbois, Nault, Séguin, M. Martin and Marin—11.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

7.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. M. Martin to amend Rule 122.

M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin NAULT,

Propose: Que la règle 122 soit remplacée par la suivante:
"122. Les jours fixés pour les assemblées des Commissions permanentes du Conseil sont les suivants:

"*Mardi:* Voirie, 3 p.m. Aqueduc, 4 p.m.

"*Mercredi:* Parcs et Traverses, 3 p.m.

"*Jeudi:* Marchés, 2 p.m. Police, 3 p.m. Incendies et Eclairage, 4 p.m.

"*Vendredi:* Hygiène et Statistiques, 3 p.m. Finances, 3 p.m. Incinération, 4 p.m."

M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, propose en

Amendement: Que ladite proposition soit renvoyée à une Commission spéciale composée des présidents des différentes Commissions permanentes.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Sadler, Stearns, DeSernes, Mercier, Robinson, M. Martin, Lévesque et Molson—13.

Contre: Larivière, Proulx, Dagenais, Robillard, Labrecque, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Ward, Nault, Séguin, Marin, David et Roy—18.

Ledit amendement est ainsi négatifé.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: Que le vote qui vient d'être donné soit repris en considération et annulé.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: De renvoyer ladite proposition à une Commission spéciale composée des présidents des différentes Commissions permanentes.

8.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No 240,

M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin PROULX,

Propose: Que ledit règlement soit maintenant lu pour la première fois.

Le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Proulx, Duquette, Lévy, Leclaire, Giroux, Laviolette, Lévesque et David—9.

Contre: Payette, Yates, Clearihue, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, L.-A. Lapointe, Stearns, DeSernes, N. Lapointe, Mercier, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Houlé, Guay, Roy et Molson—20.

Ladite proposition est ainsi négativée.

9.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie,

Il est

Ordonné: De le renvoyer de nouveau à la Commission de la Voirie.

10.—Etant lu l'ordre du jour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Gadbois au sujet des pouvoirs d'eau dans un certain rayon,

Sur proposition de M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, il est

Résolu: Qu'une pétition soit rédigée et transmise au gouvernement provincial pour le prier de ne plus affirmer ni aliéner aucun pouvoir d'eau dans un rayon de cent milles de Montréal, sans l'avoir offert d'abord à la Ville qui aura le premier droit d'affermage.

11.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Gadbois au sujet des conduits souterrains,

Sur proposition de M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, il est

Résolu: Que la Commission des conduits souterrains soit priée de préparer, dans le plus bref délai possible, un rapport établissant les conditions, les plans et le coût d'un système de conduits souterrains dans la Ville de Montréal.

12.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet d'effacer les lignes homologuées des rues Comte et De Fleurimont, il est

Ald. M. MARTIN moved, seconded by Ald. NAULT.

"That Rule 122 be replaced by the following:

"122. The following are the days fixed for the meetings of the standing Committees of the Council:

Tuesday: Road, 3 p.m. Water, 4 p.m.

Wednesday: Parks and Ferries, 3 p.m.

Thursday: Market, 2 p.m. Police, 3 p.m. Fire and Light, 4 p.m.

Friday: Hygiene and Statistics, 3 p.m. Finance, 3 p.m. Incineration, 4 p.m."

Moved in amendment by Ald. YATES, seconded by Ald. DUQUETTE,

"That said motion be referred to a special Committee composed of the chairmen of the different standing Committees.

Said amendment being put, the Council divided:

Yea: Payette, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Sadler, Stearns, DeSernes, Mercier, Robinson, M. Martin, Lévesque et Molson—13.

Nays: Larivière, Proulx, Dagenais, Robillard, Labrecque, L. A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Ward, Nault, Séguin, Marin David and Roy—18.

So it passed in the negative.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLÉE, it was

Resolved: That the vote just given be reconsidered and repealed.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLÉE, it was

Resolved: That said motion be referred to a special Committee composed of the chairmen of the different standing Committees.

8.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 240.

Ald. LECLAIRE moved, seconded by Ald. PROULX,

"That said by-law be now read a first time."

The Council divided:

Yea: Larivière, Proulx, Duquette, Lévy, Leclaire, Giroux, Laviolette, Lévesque and David—9.

Nays: Payette, Yates, Clearihue, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, L. A. Lapointe, Stearns, DeSernes, N. Lapointe, Mercier, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Houlé, Guay, Roy and Molson—20.

So it passed in the negative.

9.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee anent the change of the homologated lines of Champlain and other streets.

Said report was

Ordered: To be referred back to the Road Committee.

10.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Gadbois anent water powers within a certain radius,

On motion of Ald. GADBOIS, seconded by Ald. LEVESQUE, it was

Resolved: That the Provincial Government be requested not to lease or alienate any water power within a radius of 100 miles of Montreal without previously offering to lease the same to the City.

11.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Gadbois anent underground conduits,

On motion of Ald. GADBOIS, seconded by Ald. LEVESQUE, it was

Resolved: That the special Committee on underground conduits be instructed to prepare a report within the shortest possible delay, showing the conditions, plans and estimates of an underground conduit system for the City.

12.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee to erase the homologated lines of DeFleurimont and Comte street, it was

Ordonné: De renvoyer de nouveau ce rapport à la Commission de la Voirie.

13.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Labrecque, à l'effet d'amender les règles 86 et 122,
il est

Ordonné: De renvoyer cette question à la Commission des présidents instituée au commencement de cette séance.

14.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet de notifier la "Dominion Transport Co." de démolir une certaine construction,

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté. (M. l'échevin Houlé dissident).

15.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Gadbois à l'effet d'adopter un règlement amendant la section 34 du règlement No 270,

Sur proposition de M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de rédiger un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui assigner son rang sur l'ordre du jour.

16.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No 296,

Ledit règlement est lu pour la première fois.

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Sur ce, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Et les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté au maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures

17.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement *re* musiciens ambulants,

Sur proposition de M. l'échevin MOLSON, appuyé par M. l'échevin ROY, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Sur ce, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Et les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées. (M. l'échevin M. Martin dissident).

Sur proposition de M. l'échevin MOLSON, appuyé par M. l'échevin ROY, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois. (M. l'échevin M. Martin dissident).

Sur proposition de M. l'échevin MOLSON, appuyé par M. l'échevin ROY, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté au maire et au greffier de la Ville afin qu'ils y apposent leurs signatures.

18.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin N. Lapointe, à l'effet d'adopter un règlement amendant le règlement No 270,

Sur proposition de M. l'échevin N. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de rédiger un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui assigner son rang sur l'ordre du jour.

19.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville qui

Ordered: That said report be referred back to the Road Committee.

13.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Labrecque to amend Rules 86 and 122.

The same was

Ordered: To be referred to the special Committee of chairmen appointed at an earlier stage of the meeting.

14.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee to notify the Dominion Transport Co. to demolish a certain building.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That said report be adopted. (Ald. Houlé dissenting).

15.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Gadbois for a by-law to amend sec. 34 of by-law No 270,

On motion of Ald. GADBOIS, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft a by-law accordingly, have the same printed and give the same its rank on the order of the day.

16.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 296.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. N. LAPONTE, it was

Resolved: That Rule 79 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading.

And sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. N. LAPONTE, it was

Resolved: That said by-law me now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. N. LAPONTE, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to the mayor and the City clerk for their signatures.

17.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* itinerant musicians,

Said by-law was accordingly read a first time. (Ald. M. Martin dissenting).

On motion of Ald. MOLSON, seconded by Ald. ROY, it was

Resolved: That Rule 79 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading.

And sections 1 and 2 being read the same were agreed to. (Ald. M. Martin dissenting).

On motion of Ald. MOLSON, seconded by Ald. ROY, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time. (Ald. M. Martin dissenting).

On motion of Ald. MOLSON, seconded by Ald. ROY, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to the Mayor and City clerk for their signatures.

18.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. N. Lapointe for a by-law to amend by-law No 270,

On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That the City clerk be instructed to draft a by-law accordingly to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

19.—The order of the day being read to consider a report from the Finance Committee concurring in a report

demande un crédit de \$1,000 pour réparer le toit de l'hôtel de ville.

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE,

Propose: Que lesdits rapports soient adoptés.

M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin YATES, propose en

Amendement: Que lesdits rapports soient amendés en y ajoutant les mots suivants: "Que les travaux en cours au toit de l'Hôtel de Ville soient discontinués jusqu'à ce qu'un estimé des travaux les plus urgents restant à exécuter soit préparé par un expert, et que l'exécution de ces travaux soit adjugée après demande de soumissions", et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Et un débat s'engageant, ledit amendement est mis aux voix et le Conseil se partage:

Pour: Yates, Turner, Lévy, Mercier et Robinson—5.

Contre: Payette, Larivière, Proulx, Clearihue, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, Séguin, M. Martin, David, Roy et Molson —18.

Ledit amendement est ainsi négatifé.

La proposition principale étant alors mise aux voix, elle est affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin MOLSON.

Le Conseil s'adjourne.

L.O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,
Geffier-adjoint de la Ville.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 29 octobre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Marin, Lévesque, Nault, Dagenais, Turner et Gadbois.

1.—"Eadie-Douglass Co.", \$3,995. La "Weber Steel Concrete Chimney Co." ne s'étant pas conformée aux termes de l'annonce qui demande des soumissions, sa soumission n'est pas prise en considération.

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: Que le contrat pour la construction de la cheminée soit adjugée à la "Eadie-Douglass Co." à raison de \$3,995.

2.—Une soumission pour la menuiserie, la charpente, la vitrerie, etc., pour le nouveau pavillon des chaudières devant être érigé à la station des pompes du bas niveau est reçue de:

M. Félix Sauvageau \$1,173

Sur proposition de M. l'échevin Nault, il est

Résolu: D'adjuger le contrat à M. Félix Sauvageau, à raison de \$1,173, sa soumission étant la seule reçue.

3.—Une soumission pour excavations, fondations en béton, murs en brique, etc., pour la construction d'un nouveau pavillon des chaudières à la station des pompes du bas niveau est reçue de:

M. L.A. Amiot, pour le prix de \$3,293

Sur proposition de M. l'échevin Nault, il est

Résolu: D'adjuger le contrat à M. L.A. Amiot, à raison de \$3,293, sa soumission étant la seule reçue.

4.—Des soumissions pour la construction de trois chaudières à vapeur pour les pompes du bas niveau, sont reçues des maisons suivantes:

Babcock & Wilcox \$15,759

Robb Engineering Co. 13,939

Canada Foundry Co., Ltd. 12,319

The John McDougal Cal. Iron Works Co. 15,775

Soumission A. 15,775

Soumission B. 17,500

Sur proposition de M. l'échevin Nault, il est

of the City Hall Committee for an appropriation of \$1,000 to repair the roof of the City Hall building,

Ald. PAYETTE moved, seconded by Ald. LABRECQUE, "That said reports be adopted."

Moved in amendment by Ald. LEVY, seconded by Ald. YATES,

"That said reports be amended by adding thereto the following words: "That the work on the roof of the City Hall be discontinued until an estimate of the cost of the most urgent work to be done shall have been prepared by an expert, and that said work be awarded after tenders shall have been called," and that so amended said reports be adopted."

And a debate arising, the vote being taken on said amendment, the Council divided:

Yea: Yates, Turner, Levy, Mercier and Robinson—5.

Nays: Payette, Larivière, Proulx, Clearihue, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, Séguin, M. Martin, David, Roy and Molson —18.

So it passed in the negative.

The main motion being put it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. MOLSON,

The Council adjourned.

L.O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.

WATER COMMITTEE

Report of meeting held the 29th of October.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Marin, Lévesque, Nault, Dagenais, Turner and Gadbois.

1.—Eadie-Douglass Co., \$3,995.

Weber Steel Concrete Chimney Co. Not being in conformity with the term of the advertisement calling for tender, was not entertained.

On motion of Ald. Lévesque, it was

Resolved: That the contract for the chimney be awarded to Eadie-Douglass Co. for the sum of \$3,995.

2.—Tenders for the joinery, timber work, glazing, etc., for the new boiler house to be erected at the low level pumping station was received from:

Félix Sauvageau, for the sum of \$1,173.

On motion of Ald. Nault, it was

Resolved: That the contract be awarded to Mr. Félix Sauvageau, for the sum of \$1,173, his tender being the only one received.

3.—Tenders for the excavation, concrete foundation, brick walls, etc., for the new boiler house to be erected at the low level pumping station was received from:

L. A. Amiot, for the sum of \$3,293.

On motion of Ald. Nault, it was

Resolved: That the contract be awarded to Mr. L. A. Amiot, for the sum of \$3,293, his tender being the only one received.

4.—Tenders for the construction of three steam boilers for the low level pumping station were received from the following firms:

Babcock & Wilcox \$15,780

Robb. Engineering Co. 13,939

Canada Foundry Co. Ltd. 12,649

The John McDougal Cal. Iron Work Co., Tender A. 15,775

Tender B. 17,500

On motion of Ald. Nault, it was

Résolu: De renvoyer les soumissions pour chaudières à vapeur à M. Janin, surintendant de l'Aqueduc, et à M. Champagne, inspecteur des Chaudières, avec prière de préparer un rapport sur les différentes soumissions reçues, et que ce rapport soit prêt pour le 2 novembre, à 11 heures a.m.

5.—*Résolu:* De rembourser à la "Weber Steel Concrete Chimney Co." son dépôt de \$400 effectué en même temps que sa soumission pour cheminée.

6.—Des soumissions pour pardessus d'hiver et pantalons pour les inspecteurs sont reçues des maisons suivantes:

	Pantalons	Pardessus
J. A. Rice & Co.	\$4.50	\$15.00
J. & A. Normandin (pantalons et pardessus)		19.50
A. Langlois.	4.35	11.90
Bastien & Brunelle.	4.50	15.00

Résolu: D'adjudger le contrat à M. A. Langlois, sa soumission étant la plus basse.

7.—*Résolu:* De rembourser à MM. L. Cohen & Son, \$900 de la balance de leur dépôt effectué avec leur contrat pour charbon, une quantité suffisante de charbon ayant été livré pour justifier ce remboursement.

8.—Soumis et lu une requête de MM. Henri Legault, William Bourget, et Nap. Tremblay, employés à la station des pompes du bas niveau, qui demandent à être payés sur le pied de 17½¢ l'heure, tel que le comporte la résolution du Conseil. Ladite requête demande aussi que ces employés soient payés à ce taux à compter du 1er janvier 1907.

Après quelque discussion, il est

Résolu: De renvoyer cette requête au contrôleur de la Ville avec prière de faire rapport sur la question de savoir si la Commission a le droit de payer ces hommes au taux ci-dessus à partir du 1er janvier 1907.

9.—Etant soulevée la question de l'accaparement, par le service des évaluateurs, de l'antichambre du service de l'Aqueduc, il est

Résolu: De prier le surintendant de préparer un rapport donnant les raisons pour lesquelles le département de l'Aqueduc devrait garder la possession de ses bureaux actuels, et de présenter au Conseil un rapport protestant contre l'enlèvement dudit local du service de l'Aqueduc.

10.—Soumis et lu un rapport du surintendant au sujet du raccordement de la conduite de 24" sur la rue Notre-Dame à la gare de la Place Viger, informant la Commission que la Compagnie du Pacifique a l'intention d'agrandir ladite gare jusqu'à la rue Beaudry. Pour effectuer ledit raccordement il lui faudrait un crédit de \$26,000 au lieu de celui de \$14,000 affecté à cette fin.

Résolu: De renvoyer le rapport du surintendant au Conseil afin qu'il le prenne en considération.

11.—Le surintendant fait rapport que la "Montreal Light, Heat & Power Co." n'a pas encore élevé ses poteaux des talus de l'aqueduc bien qu'un protêt lui ait été signifié pour lui ordonner de les enlever; et, comme l'entrepreneur de la nouvelle conduite aura très prochainement besoin d'un droit de passage, il demande des instructions à ce sujet.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant de donner des instructions à ce sujet.

12.—Le surintendant déclare que le crédit pour la pose des tuyaux, conduites et services est à peu près épousé et qu'il a besoin d'environ \$10,000 pour terminer la saison.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$10,000 pour la pose de tuyaux, conduites et services, tel que le demande le rapport du surintendant.

13.—Le surintendant est autorisé à voir aux annonces pour candidatures à la position d'ingénieur en chef de la station des pompes du bas niveau.

Adjournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

Resolved: That the tenders for boilers be referred to Mr. Janin, the superintendent, and Mr. Champagne, the City Boiler inspector, to prepare a report on the different tenders received for November the 2nd, at 11 o'clock a.m.

5.—*Resolved:* To refund the Weber Steel Concrete Chimney Co. their deposit of \$400 made in connection with their tender for chimney.

6.—Tenders for winter overcoats and pants for the inspectors were received from the following firms:

	Pants.	Coats.
J. A. Rice & Co.	\$4.50	\$15.00
J. & A. Normandin, coats and pants		19.50
A. Langlois	4.35	11.90
Bastien & Brunelle.	4.50	15.00

Resolved: To award the contract to Mr. A. Langlois, his tender being the lowest.

7.—*Resolved:* To refund Messrs. L. Cohen & Son, \$900, on account of the balance of their deposit retained in connection with their coal contract; a sufficient amount of coal having been delivered to warrant the above refund.

8.—Submitted and read a petition from Messrs. Henri Legault, William Bourget and Nap. Tremblay, men employed at the low level pumping station, asking to be paid at the rate of 17½ cents per hour as per the resolution of the City Council; also asking that the said rate be paid them from the 1st of January, 1907.

After some discussion, it was

Resolved: To refer the petition to the City comptroller for a report, as to whether the Committee have the right to pay these men at the above rate from the 1st of January 1907.

9.—The question of the assessors department taking the Water department outer office being taken up, it was

Resolved: That the superintendent prepare a report setting forth the reasons why this department should retain possession of their present offices, and that a report be sent to the Council protesting against the taking away of the said office from the Water Works department.

10.—Submitted and read a report from the superintendent in regard to the connecting of the 24" main on Notre-Dame street at the Place Viger station, informing the Committee the C. P. Ry. intend extending the above station yard to Beaudry street, and therefore, to make the above connection he will require an appropriation of \$26,000, instead of the \$14,000 granted for the above purpose.

Resolved: To refer the superintendent's report to the Council for consideration.

11.—The superintendent reported that the Montreal Light Heat and Power Co. have not as yet removed their poles from the banks of the aqueduct, although served with a protest ordering their removal, and as the contractor building the new conduit will very shortly require the right of way, be asked for instructions.

Resolved: To send a report to the Council asking for instructions in regard to the matter.

12.—The superintendent reported that the appropriation for pipe laying mains and services were about exhausted, and that he will require about \$10,000 to finish the season.

Resolved: That a report be sent to the Council asking for an appropriation of \$10,000 to lay mains and services as per the superintendent's report.

13.—The superintendent was authorized to see about advertising for applications for the position of Chief Engineer at the low level pumping station.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

Re CENSURE THEATRALE*Compte rendu de l'assemblée du 30 octobre*

Sont présents: Son Honneur le maire, MM. les échevins L.-A. Lapointe, Giroux, Proulx et Mercier.

La Commission étudie l'opportunité de recommander l'établissement d'un bureau de censure théâtrale; et, après délibération,

M. l'échevin Lapointe, appuyé par M. l'échevin Proulx,

Propose: Considérant que le Conseil à les pouvoirs nécessaires pour empêcher que la morale et les bonnes moeurs soient violées dans les théâtres ou places d'amusement, et que l'application du règlement maintenant à l'étude donne à aux autorités municipales le moyen de réprimer dans ces établissements tout abus de nature à porter scandale;

"Qu'il soit *Résolu*:

"Que cette Commission fasse rapport au Conseil qu'elle ne voit pas de moyen plus pratique et plus efficace de faire observer la morale dans les théâtres et places d'amusements, que de faire appliquer les règlements de la Ville ainsi que les dispositions du Code Criminel".

M. l'échevin Giroux propose en

Amendement: Que la Commission recommande l'établissement d'une censure théâtrale.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Giroux—1.

Contre: Lapointe, Proulx et Ekers—3.

La motion principale étant mise aux voix, elle est agréée, et il est

Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Giroux dissident).

Adjournement.

RENE BAUSSET,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL**ASSEMBLÉE SPECIALE, LUNDI 4 NOV. 1907****ORDRE DU JOUR****REGLEMENTS**

1. 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du Chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (Martin, J.-B.-A.)
2. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs. (Lapointe, L. A.)
3. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
4. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS

9. *Gadbois.*—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
10. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No 268.

REGLEMENTS

11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le Parc Crémazie. (Houlé).

Re THEATRICAL CENSORSHIP*Report of meeting held the 30th of October.*

Present: His Worship the Mayor H. A. Ekers, Ald. L. A. Lapointe, Giroux, Proulx and Mercier.

The Committee considered the advisability of recommending the appointment of a theatrical censorship bureau.

And after deliberation,

Ald. Lapointe, seconded by Ald. Proulx,

Moved: Whereas the Council is vested with the necessary powers to prevent good morals from being violated in theatres or places of amusement, and the enforcement of the by-law now under consideration will give the municipal authorities the means of repressing, in such establishments, all abuses of such a nature as to cause scandal;

"Be it *Resolved*:

"That this Committee report to Council that they do not see any more practical and efficient means of having morals observed in theatres and places of amusement than to enforce the by-laws of the City and the provisions of the Criminal Code."

Moved in amendment by Ald. Giroux,

"That the Committee recommend the appointment of a censorship bureau."

Said amendment being put,

The Committee divided:

Yea: Giroux—1.

Nays: Lapointe, Proulx, Ekers—3.

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. Giroux dissenting).

Adjourned.

RENE BAUSSET,
Secretary.

CITY COUNCIL**SPECIAL MEETING OF THE 4th OF NOVEMBER****ORDER OF THE DAY.****BY-LAWS**

1. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
2. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
3. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates).
4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois).
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor. (Larivière.)

MOTIONS

9. *Gadbois.*—For a rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
10. *Dagenais.*—To amend by-law No. 268.

BY-LAWS

11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé.)

12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

MOTIONS

13. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No. 318.
 14. *Nault.* Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité
 15. *Proulx.*—Pour amender le règlement No 30 concernant le pain.
 16. *Nault.*—Pour amender le règlement No 266 re perception de la taxe de l'eau.

REGLEMENT

17. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 34. (Yates.)

MOTION

18. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement re taxes et pour abroger certains règlements.
 19. *Lavallée.*—Pour annexer Notre-Dame de Grâces.

REGLEMENT

20. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame des Neiges. (Lavallée).

RAPPORT

21. *Hygiène et Statistiques.*—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

REGLEMENTS

22. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'empêcher que les voitures lourdes ne circulent dans certaines rues. (Lévy).
 23. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 re paix publique. (Proulx).
 24. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).
 25. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorique et la force motrice. (Lapointe, L.-A.).
 26. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.-A.).
 27. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re bibliothèque publique. (Mercier).
 28. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
 29. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
 30. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re passerelle au-dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).
 31. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re route de tramway sur la rue Rachel. (Larivière).
 32. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re bibliothèque technique. (Lévy).

MOTION

33. *Martin, J. B. A.*—Pour abroger une résolution re Chemin de fer des Comtés du Sud.
 34. *White.*—Pour permettre à la compagnie dite "Pintsch Compressing Co." de poser des tuyaux.

REGLEMENTS

35. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement permettant aux compagnies de tramways de transporter des marchandises. (White).

MOTIONS

36. *Payette.*—Pour amender règlement re compagnies d'assurance.
 37. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 197 re fumier et ordures ménagères.
 38. *Yates.*—Pour abroger le vote sur la deuxième lecture du règlement annexant Notre-Dame des Neiges.

RAPPORTS

39. *Voirie.*—Pour changer le nom de la rue Saint-Alphonse ainsi que le nom de la ruelle Saint-Pierre.

12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re buildings on Palais street. (Houlé.)

MOTIONS

13. *Dagenais.*—To amend by-law No. 318.
 14. *Nault.*—That no exclusive contract be granted for electricity.
 15. *Proulx.*—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
 16. *Labrecque.*—To amend by-law No. 308.

BY-LAW

17. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

MOTIONS

18. *Lapointe, L. A.*—For a by-law re taxes and to repeal certain by-laws.
 19. *Lavallée.*—To annex N. D. de Grâces.

BY-LAW

20. 3rd reading of a by-law to annex Notre-Dame des Neiges. (Lavallée).

REPORT

21. *Hygiene and Statistics.*—To protest Montreal Water & Power Co.

BY-LAWS

22. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets. (Levy).
 23. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 re public peace. (Proulx).
 24. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street. (White).
 25. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe L. A.).
 26. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe, L. A.).
 27. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re public library. (Mercier).
 28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by laws concerning health. (Dagenais).
 29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
 30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re arcade over Fortification lane. (Larivière).
 31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re Rachel street car route. (Larivière).
 32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re technical library. (Levy).

MOTIONS

33. *Martin, J. B. A.*—To repeal resolution re Southern Counties Railway.
 34. *White.*—To allow Pintsch Compressing Co. to lay pipes.

BY-LAW

35. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow tramway companies to convey freight. (White).

MOTIONS

36. *Payette.*—To amend by-laws re insurance Companies.
 37. *Nault.*—To amend by-law No. 197 re manure and house offal.
 38. *Yates.*—To repeal vote on second reading of by-law to annex Notre Dame des Neiges.

REPORTS

39. *Road.*—To change name of St. Alphonse street and St. Peters lane.

40. *Voirie.*—Pour annuler le contrat passé avec MM. Latreille & Frère.
 41. *Police.*—Pour augmenter le traitement du quartier-maitre Holland.
 42. *Police.*—Soumettant réponses à certaines questions posées par l'échevin Mercier.

MOTIONS

43. *Molson.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.
 44. *Laviolette.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.
 45. *Ward.*—Pour acquérir l'exploitation de la Cie "M. W. & P. Co."
 46. *Martin, M.*—Pour amender le règlement No. 299 *re pain.*
 47. *Ward.*—Pour reconSIDéRER le vote sur la motion faite par l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement *re réduction du prix de l'eau.*
 48. *Hôtel-de-Ville.*—Pour donner plus d'espace au département des Estimateurs.

RÈGLEMENT

49. 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (Gadbois).
 50. 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (N. Lapointe.)

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.



Ville de Montréal

CANADA

SOUMISSIONS POUR GAZ ET ELECTRICITÉ

DES SOUMISSIONS CACHETEES, portant comme suscription les mots:

1.—"Soumission pour fourniture de l'énergie électrique pour l'éclairage, le chauffage et fins industrielles", seront reçues par la Commission des Incendies et de l'Eclairage de la Ville de Montréal, jusqu'à midi, lundi, le seizième jour de décembre prochain (1907), au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, pour:

Electricité

(a) L'éclairage public par l'électricité des rues, parcs, squares et autres immeubles appartenant à, ou sous le contrôle de la Ville, à compter de l'expiration des contrats actuellement en vigueur.

(b) La fourniture de l'énergie électrique pour les fins d'éclairage, de chauffage et industrielles pour les citoyens.

Gaz

2.—"Soumission pour fourniture de gaz pour l'éclairage, le chauffage et fins industrielles", seront reçues par la Commission des Incendies et de l'Eclairage de la Ville de Montréal, jusqu'à midi, lundi, le seizième jour de décembre prochain (1907), au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, pour:

(a) La fourniture du gaz, par becs, pour l'éclairage des rues, parcs, squares et autres immeubles appartenant à, ou sous le contrôle de la ville, à compter de l'expiration des contrats actuellement en vigueur.

(b) La fourniture du gaz aux citoyens pour fins d'éclairage, de chauffage et industrielles par 1000 pieds cubes, à compter de l'expiration des contrats actuellement en vigueur.

* * *

La Commission des Incendies et de l'Eclairage ne fournit aucun cahier de charges ou aucune formule de sou-

40. *Road.*—To annul contract of Messrs. Latreille & Frère.
 41. *Police.*—To increase salary of Quartermaster Holland.
 42. *Police.*—Submitting replies to certain questions put by Ald. Mercier.

MOTIONS

43. *Molson.*—To change name of Bertrand street to Gain.
 44. *Laviolette.*—To change name of Bertrand street to Carter.
 45. *Ward.*—To acquire M. W. & P. Co.
 46. *Martin, M.*—To amend by-law No. 299 *re bread.*
 47. *Ward.*—To reconsider vote on motion made by Ald. Sadler to amend proposed by-law *re reduction of water rates.*
 48. *City Hall.*—To give more room to the Assessors' department.

BY-LAWS

49. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (Gadbois).
 50. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (N. Lapointe).

L. O. DAVID,
City Clerk.



CITY OF MONTREAL

CANADA

TENDERS

FOR GAS AND ELECTRICITY

SEALED TENDERS, endorsed:

1.—"Tender for the supply of electrical energy for lighting, heating and industrial purposes", will be received by the Fire & Light Committee of the City of Montreal up to noon, Monday, the 16th day of December next (1907), at the office of the City Clerk, City Hall, for:

Electricity.

(a) The public lighting, by electricity, of the streets, parks, squares and other real estate belonging to or under the control of the City, from the expiry of the contracts now existing.

(b) The supply of electrical energy for lighting, heating and industrial purposes for the citizens.

Gas.

2.—"Tender for the supply of gas for lighting, heating and industrial purposes", will be received by the Fire & Light Committee of the City of Montreal up to noon, Monday, the 16th day of December next (1907), at the office of the City Clerk, City Hall, for:

(a) The supply of gas, by burners, for the lighting of the streets, parks, squares and other real estate belonging to or under the control of the City, from the expiry of the contracts now existing.

(b) The supply of gas to citizens for lighting, heating and industrial purposes, per 1000 cubic feet, from the expiry of the contracts now existing.

* * *

The Fire & Light Committee will not supply any specifications or form of tender; but it will give to the interested parties all information they may require.

mission; mais elle donnera aux intéressés tous les renseignements qu'ils jugeront opportun de demander.

Les soumissions devront être faites séparément pour l'électricité et le gaz.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté de cinquante mille dollars (\$50,000) payable à la Ville de Montréal; ces chèques seront retenus par la Ville comme garantie de la bonne foi des soumissionnaires jusqu'après signature du contrat. Le contrat pourvoira au dépôt d'une somme suffisante par le Conseil pour en assurer l'exécution.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui suivra la date de l'expiration du délai pour produire telles soumissions.

Le Conseil municipal se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions ou quelqu'une d'elles et d'accepter en entier ou en partie une soumission, selon qu'il le jugera à propos dans l'intérêt de la Ville et des citoyens.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 28 octobre 1907.

The tenders shall be made separately for electricity and gas.

Each tender shall be accompanied by an accepted cheque, to the amount of \$50,000, payable to the City of Montreal; such cheques shall be retained by the City as a guarantee of the good faith of the tenderers until the contract has been signed. The contract shall provide for the deposit of such sum as may be deemed sufficient by the Council to insure the due fulfilment thereof.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Fire & Light Committee following the date of the expiry of the delay fixed for submitting such tenders.

The City Council reserves the right to reject all or any of the tenders and to accept, in whole or in part, any tender, as it may deem advisable in the interest of the City and of the citizens.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, October 28th, 1907.



AVIS PUBLIC

Règlements Nos 368 et 369

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé: "Règlement No 368 amendant le règlement No. 296 concernant les marchés", et aussi un règlement intitulé: "Règlement No 369 amendant le règlement No 169 concernant les musiciens ambulants".

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 29 octobre 1907.



PUBLIC NOTICE

By-Laws Nos. 368 & 369

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No 368 to amend by-law No. 296 concerning Markets", and also a by-law known as By-Law No 369 to amend by-law No 169 concerning itinerant musicians".

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, October 29th, 1907.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.—Descrip.	Prix. Price.
Ste. Anne...	144671	23 octobre 1907	21 oct. 1907	Sheriff de Montreal...	D. Gallery.....	P. S.E. 48.....	2300	Charron.....	L	100 00
St. Joseph...	144674	23 " "	21 " "	do	D. Ouimet.....	P. 802 & 787.....	5255	Chaboillez Sq....	B	1510 00

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

St. Louis...	70157	21 oct. 1907	21 oct. 1907	De A. M. Ewing	C. Desjardins.....	389	27776	St. Denis &c....	B	46000 00
do	70163	22 " "	17 " "	Z. Robi'ovitch.....	De J. A. Besner.....	P. 1050.....	1770	Av. Coloniale &c	B	3800 00
St. Jacques..	70177	23 " "	21 " "	J. A. Ouimet.....	L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.....	P. 227.....	9000	Lagauchet're &c	B	18000 00
Papineau...	70181	24 " "	21 " "	J. Moreau.....	F. J. Payette.....	444-7.....	229-	Ste. Catherine...	B	10000 00
Ste. Marie...	70184	24 " "	19 " "	N. St. Amour.....	U. St. Cerny.....	1236.....	4000	Delorimier.....	B	5500 00
St. Louis...	70185	24 " "	27 sept.	J. Poitras.....	N. Pageau.....	P. S. E. 168-9.....	571	Lagauchetière...	B	350 00
Papineau...	70186	24 " "	27 " "	N. Pageau.....	De D. Bonni.....	P. S. E. 168-9.....	571	do	B	650 00
St. Laurent...	70191	24 " "	14 oct.	A. Mallette et al.	A. Messier.....	806.....	4900	Plessis.....	B	3900 00
St. Louis...	70199	25 " "	24 " "	De A. N. Robine.....	Delle B. J. Kirk.....	459.....	2808	Dorchester.....	B	4576 00
do	70200	25 " "	21 sept.	Anna Rivet et al.	De J. B. Brunet.....	903-157.....	1440	Drolet.....	B	2000 00
Papineau...	70201	25 " "	17 oct.	De J. B. Brunet.....	G. M. Damien.....	903-157.....	1440	Drolet.....	B	2250 00
St. Louis...	70203	25 " "	18 " "	Mary Phelan et al.	De E. Langstaff.....	P. N. O. 210.....	1144	Dorian.....	B	2400 00
do	70206	25 " "	30 août	A. H. Jackson.....	S. Wolsey et al.	550.....	3184	St. Dominique..	B	6000 00
do	70207	25 " "	8 mai	Succ. E. Tessier dit L.	The Canadian Breweries Ltd.	794.....	2195	do	B	2550 00
do	70220	26 " "	24 oct.	J. C. Lespérance	S. G. Greenspon.....	185.....	1979	Sanguinet.....	B	4500 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. Suite.—TRANSFERS OF PROPERTIES. Cont.

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistrement Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue-Area. Rue Street.	Genre.—a—Descript. Price.
St. Henri ...	138522	21 oct. 1907.	9 oct. 1907	De L. R. H. Larocque	R. Billette.....	1979	3600 Turgeon.....	B \$ 2100 00
Ste. Cunégonde...	138543	" "	3 oct. "	A. Dubuc.....	O. Deschamps.....	644	2400 Workman.....	B 4600 00
St. Denis do	138567	" "	19 "	J. Bilodeau.....	D. Champagne.....	7-344 & 45	5450 St. Hubert.....	B 9.00 00
do	138569	" "	24 août	S. D. Vallières.....	A. Pion.....	339-509 à 513	13000 Laurier.....	B 2880 00
do	138571	" "	5 oct.	P. Simard.....	D. Cristofona & ux.	2629-256, ½ S. 2629-255, ½ N. 2629-257	1588 Ave P & de l'Ile.....	B 625 00
do	138572	" "	21 "	De J. N. Labelle.....	E. Nantel.....	331-202	3675 Cardinal.....	B 2300 00
do	138590	" "	21 "	John Forget.....	J. L. Charbonneau.....	8-522	3400 Huntly.....	B 3850 00
Duvernay...	138594	" "	16 "	A. Collin.....	H. Favreau.....	7-123	2000 Brebeuf.....	B 3100 00
St. Denis do	138601	" "	20 juin	P. Simard.....	N. Meumier.....	2629-170	2000 Ave Létang.....	B 500 00
do	138603	" "	22 oct.	De E. Dulude.....	A. Collin.....	½ S. E. 331-130	215 Chambord.....	B 550 00
St. J. Bte...	138605	" "	16 "	Ve G. Leclerc.....	De M. Labis.....	P. S. O. 16-6 à 8	4225 Laval.....	B 7650 00
St. Gabriel	138612	" "	16 "	Ve L. Faubert.....	A. Bergeron.....	½ N. E. 2619	1944 Chateauguay.....	B 2800 00
St. J. Bte...	138624	" "	1 "	L. D. Gareau esqual	Jos. Morel.....	340	3375 St. Dominique.....	B 3800 00
St. Denis do	138630	" "	18 "	A. Pion, Jr.....	A. Pion, Sr.....	339-509 & 510	5200 Laurier.....	B 1550 00
do	138631	" "	18 "	do	S. Brochu.....	339-511	2600 do	B 650 00
St. Henri...	138643	" "	17 "	The St. Hy L Co.	Rvd H. J. Bowdon	1704-160 à 163	10000 Poplan.....	B 2500 00
Hochelaga...	138647	" "	12 "	P. R. Labelle.....	L. Cailloux.....	30-142	3287-6 Ontario.....	B 2583 30
St. Gabriel	138648	" "	11 "	A. Cardinal.....	D. Rochon.....	P. 2638	2175 Chateauguay.....	B 2750 00
do	138655	" "	3 "	De F. St. Jean.....	Ve E. Belanger.....	3239-48 & 49	3600 Liverpool.....	B 2600 00
Hochelaga...	13867-7	" "	17 "	De C. Trudel.....	E. Desjardins.....	½ N. O. 8-164	3600 vioreau.....	B 3900 00
St. Denis...	138660	" "	28 août	Fr. de l'Inst. Chrét.	De A. Claude.....	339-324	2500 Mont Royal.....	B 1000 00
do	138661	" "	29 "	H. Gariépy.....	do	339-325	2500 do	B 1000 00
St. J. Bte...	138662	" "	7 oct.	J. Lanctôt.....	D. Deragon & ux.	½ N. O. 297	3000 St. Dominique.....	B 4100 00
Hochelaga...	138663	" "	2 juil.	J. H. Kennedy.....	Jos. Huot.....	23-430	2750 Ste. Catherine.....	B 962 00
St. Marie...	138672	" "	23 oct.	M. St. Jean.....	A. Noël.....	166-341	1760 Frontenac.....	B 2000 00
do	138674	" "	14 "	Ve C. Shppard.....	Moise Jean.....	173-310	2870 Iberville.....	B 4' 00
Hochelaga...	138686	" "	24 "	The M. L. & Imp. Co.	J. A. Durocher.....	29-463	2375 Cuvillier.....	B 325 00
do	138691	" "	14 "	Wm Farley.....	M. Hébert.....	29-10-11 à 1013	6375 Aylwin.....	B Droits 1350 00
St. Gabriel	138692	" "	30 sept.	Wm Bates.....	T. A. Bates.....	3326-6 & 7 &c	4464 Rozel.....	B 300 00
St. Denis...	138697	" "	23 oct.	De U. Riopel.....	G. Jefferies.....	7-716	2477 St. Hubert.....	B 600 00
do	138703	" "	26 août	S. D. Vallières.....	I. Renaud.....	339-471	2472 Marquette.....	B 600 00
do	138704	" "	7 oct.	W. Boivin.....	G. Léveillé.....	325-341 & 2	2680 Resther.....	B 600 00
do	138705	" "	28 aout	S. D. Vallières.....	J. R. Dagenais.....	339-472, P. 339-473	3193 Marquette.....	B 320 00
do	138706	" "	1 oct.	J. Z. Brunet.....	G. Léveillé.....	325-343	1340 Resther.....	B 600 00
do	138707	" "	7 "	G. Léveillé.....	W. Boivin.....	325-344 & 5	2680 do	B 305 00
do	138708	" "	23 "	Shérif.....	D. Ouimet.....	328-3	Carrière	B 3000 00
do	138711	" "	21 "	L. Gobeille.....	F. Charlebois.....	½ N. O. 8-630	2500 Huntley.....	B 960 00
Duvernay...	138719	" "	16 "	N. Collin.....	D. Dupras.....	7-75	2000 Brébeuf.....	B 4500 00
St. Gabriel...	138720	" "	18 "	P. Decarie.....	N. Moquin.....	2609	4973 Centre.....	B 800 00
St. Denis...	138721	" "	9 "	O. Gagnon.....	J. A. Jones.....	7-485	2175 St. André.....	B 1806 67
Hochelaga...	138726	" "	23 "	M. N. Delisle.....	E. P. Grenier.....	30-102	3203 Davidson.....	B 225 00
St. Denis...	138729	" "	21	H. R. Drummond.....	G. Brousseau.....	½ N. O. 331-220	2325 Cardinal.....	B 6700 00
St. J. Bte...	138731	" "	18 "	N. Katz.....	A. Klackoff.....	505-5-a-1, 505-4-a-2	1720 St. Urbain.....	B 250 00
St. Denis...	138732	" "	18 "	La Cie des T. du P. A.	E. Carrière.....	488-590	2750 Dufferin.....	B 119 00
do	138733	" "	24 "	Shérif.....	R. Préfontaine.....	23-418	2472 Chamblay.....	B 500 00
St. Denis...	138735	" "	21 "	S. D. Vallières.....	J. Daiganaul.....	339-470	Marquette	L 500 00
do	138737	" "	17 "	L'Ins. C. des S. M. P.	de Q.....N. Jasmin	651-4, 658-5, 659-4	2472 Marquette	L 500 00
St. Henri...	138746	" "	23 "	The St. Hy L Co.	E. L. Baugh.....	660-4	4140 St. Laurent.....	B 1500 00
St. Denis...	138765	" "	23 "	La Cie des T. du P. A.	I. Sarazin.....	1704-137 & 8	5000 Poplan.....	B 1250 00
do	138773	" "	21 "	Jos. Ferron.....	Dile M. Durocher.....	5-362	2750 Dufferin.....	B 275 00
do	138774	" "	21 "	M. Durocher.....	Jos. Ferron.....	325-211	1650 St. Hubert.....	B 2600 00
do	138775	" "	14 "	Ve T. Meunier.....	D. Cyr.....	325-212	1650 do	B 2600 00
do	138784	" "	25 "	O. Proulx.....	U. Lamarche.....	325-71	1650 St. André.....	B 2000 00
Hochelaga...	138785	" "	26 sept.	The M. L. & Imp. Co.	Jos. Meunier.....	339-411	2110 Gilford.....	B 800 00
						660-4	2400 Valois	B 504 00

a { B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague.P. TERRAULT,
Régistraire de la Ville.—Registrar.
Par A. SAUVÉ.